



• BTP, l'Éclaireur de l'Économie

Interview: Driss EL RHAZI, Directeur Général de SOGEA-MAROC

Au-delà de la performance, Sogea Maroc est sur la voie de l'excellence P. 10

N° 68 - Juin 2018 - 50 Dh / 5 €

Magazine®

INNOVANT

Le Magazine International de l'Innovation Sectorielle

Dossier BTP

La qualité du logement social: loin d'être un luxe, mais une obligation réglementaire P. 14

Dossier Tourisme

L'émergence d'une offre touristique diversifiée et de qualité : Quelle politique contractuelle ? P. 54



Dossier Industrie



Investissements au Maroc : Entre bonnes intentions de l'Etat marocain et freins à la croissance économique P. 24

1^{ère}
Edition
2019

Le Salon

International de

la Formation en

Métiers de BTP

Organisateur:



Très prochainement à Casablanca



Jamal KORCH

Football : Chiffre d'affaires de clubs, seul critère de sélection

L'économie de football mondial représente 400 Milliards d'euros de chiffre d'affaires dans le monde. Il s'agit d'un business où les recettes aux guichets des stades à travers l'achat des billets par les spectateurs et celles de la publicité sous forme de panneaux publicitaires plantés dans les stades, font couler de la salive. D'autant plus que certains stades sont dotés aussi de bar, café, restaurant, constituant ainsi d'autres recettes supplémentaires. Le droit de retransmission télévisuelle payé par la télévision constitue une autre recette pour les clubs de football.

Ainsi, au cours des cinquante dernières années, les clubs de football sont devenus des entreprises, réalisant aujourd'hui un chiffre d'affaires provenant de trois sources principales, notamment billetterie, droits télévisuels, sponsoring et merchandising (vente de maillots essentiellement).

En ce qui concerne les recettes des stades, le cabinet anglais d'audit et de consulting Deloitte met en exergue, à travers son rapport annuel, les stades de foot les plus rentables.

Selon la 21^e édition de la Football Money League de Deloitte, société de services professionnels, les 20 clubs de football affichant des revenus les plus élevés à l'échelle mondiale ont généré 7,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires lors de la saison 2016-2017, soit une augmentation de 6 % par rapport à la saison précédente. Manchester United, le Real Madrid et le FC Barcelone occupent les trois premières places de la Money League. Il faut désormais afficher un chiffre

d'affaires de près de 200 millions d'euros pour se faire une place dans le top 20, soit presque le double du montant requis dans l'édition 2010. Sans surprise, les revenus des droits de diffusion représentent désormais la plus grande rentrée d'argent des clubs de la Money League, soit 45 % du chiffre d'affaires total.

Le communiqué de presse du cabinet Deloitte, publié le 23 janvier 2018, donne un classement des vingt premiers clubs de la Money League réalisant le meilleur chiffre d'affaires, en millions d'euros, durant la période 2016-2017. Il s'agit en fait de Manchester United (676,3), Real Madrid(674,6), FC Barcelona(648,3), Bayern Munich (587,8), Manchester City (527,7), Arsenal (587,8), Paris Saint-Germain (486,2), Chelsea (428), Liverpool (424,2), Juventus (405,7), Tottenham Hotspur(355,6), Borussia Dortmund (332,6), Atlético de Madrid (272,5), Leicester City (272,5), Internazionale (262,1), Schalke 04 (230,2), West Ham United (213,3), Southampton (212,1), Napoli (200,7), Everton (199,2).

Alors, les cinq grands championnats européens qui affichent des stades bien remplis, notamment d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, et de France, offrent à leurs meilleures équipes respectives des revenus très élevés, leur permettant d'être toujours en tête de liste.

Pour dire que seul le chiffre d'affaire réalisé par les championnats, les clubs, les stades, les équipes, constitue le critère de sélection.

Directeur de la Publication

Jamal KORCH
Rédacteur en Chef
 Jamal KORCH
 jamalkorch@gmail.com
 GSM: 06 13 46 98 92

Journalistes

Meryem KORCH
 innovant.meryem@gmail.com
 Hajar BRAYCH

Reporter

Mohamed KORCH
Editeur
 Société APO PRO
 Bd la résistance, entrée Abou Baker N°7, Mohammedia
 Tél/fax: 05 23 32 51 78

Maquette

Société APO PRO
Impression CTP

Bahi Print

Distribution
 Vente directe
Dépôt de presse
 05/01
Dépôt légal
 06/0005
Site web
 www.innovantmagazine.ma



Sommaire

Éditorial:

3 Football : Chiffre d'affaires de clubs, seul critère de sélection

BTP, l'Eclaireur de l'Economie :

6. Signature d'une Convention de financement et d'exécution relative au traitement de l'habitat menaçant ruine dans l'ancienne médina de Rabat

7 Le Ministère de l'Habitat et la FNPI: réunion de travail au siège du ministère

8 L'utilisation de l'échafaudage : Une sécurité pour les professionnels

10 Interview: Driss EL RHAZI, Directeur Général de SOGEA-MAROC

Dossier BTP:

14- La qualité du logement social: loin d'être un luxe, mais une obligation réglementaire

Dossier Industrie

24- Investissements au Maroc : Entre bonnes intentions de l'Etat marocain et freins à la croissance économique

Evènements Salons:

34 BAU 2019: Des thèmes phares dans cette nouvelle édition.

38 K 2019 est sur la voie de la réussite

Actualité

40 Le Maroc et le Nigéria: Trois accords de coopération bilatérale signés

42 Les Aéroports du Maroc : Une forte croissance du trafic des passagers en avril 2018

44 2ème Édition du Green Africa Innovation Booster 2018 en Côte d'Ivoire

45 Maroc – Espagne : Rencontre pour consolider la coopération énergétique déjà féconde entre les deux pays

46 Le tri et la valorisation des déchets ménagers et assimilés au Maroc

48 Le nouveau bureau exécutif de LEMM

49 Emirates Airline : Une année bien réussie au Maroc grâce à l'A380

50 Management Academy : un nouveau programme de formation par Phone Group, en partenariat avec l'ISCAE et Centrale Supélec Paris

51 Nouvelles nominations approuvées par le Conseil de Gouvernement

52 Microsoft lance Innovation Camp pour les femmes

Dossier Tourisme

54- L'émergence d'une offre touristique diversifiée et de qualité: Quelle politique contractuelle ?

Export

62 Les primeuristes sollicitent l'accord bilatéral Espagne-France

Construire ET RÉUSSIR ENSEMBLE



www.sogea-maroc.com



BÂTIMENT - OUVRAGES D'ART - GÉNIE CIVIL INDUSTRIEL - HYDRAULIQUE

LES VRAIS RÉUSSITES SONT CELLES QUE L'ON PARTAGE *ensemble @* **VINCI** 

Quartier industriel Aïn Atiq, BP 81, Oued Ykem, Témara, Maroc
Tél: +212 537 61 52 00 - Fax: +212 537 61 52 96 - Email : contact@sogea-maroc.com

Signature d'une Convention de financement et d'exécution relative au traitement de l'habitat menaçant ruine dans l'ancienne médina de Rabat

Une convention de financement et d'exécution relative au traitement de l'habitat menaçant ruine dans l'ancienne médina de Rabat a été signée, au siège du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, le mercredi 23 mai 2018.



Ont signé cette convention Messieurs le Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique, le Wali de la Région de Rabat Salé - Kénitra, le Président du Conseil de la Région de Rabat - Salé - Kénitra, le Président du Conseil de la ville de Rabat, le Directeur Général de l'Agence pour l'Aménagement de la vallée de Bouregreg et le Directeur Général de la Société Rabat Région Aménagement.

Cette convention puise ses fondements des Hautes Directives de Sa Majesté le

Roi Mohammed VI et de l'intérêt que porte Sa Majesté à l'intervention dans les anciennes médinas du Royaume en vue d'entretenir ses bâtisses, ses espaces et améliorer les conditions de vie de sa population.

Cette convention s'inscrit dans le cadre des actions du Ministère en partenariat avec les différents partenaires, en matière d'intervention préventive dans les constructions menaçant ruine, pour la restauration et la réhabilitation de ces constructions afin de préserver la vie des gens.

Le coût global de ce projet est estimé à 130 millions de dhs avec une contribution du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville à hauteur de 50 millions de dhs. Celle du Conseil Régional de Rabat-Salé-Kénitra est de 30 millions; le Conseil de la ville de Rabat contribuera à hauteur de 20 millions de dhs, et l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg avec 30 millions de dhs.

Le Ministère de l'Habitat et la FNPI: réunion de travail au siège du ministère



Le Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville,

Monsieur Abdelahad Fassi FEHRI, accompagné de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Habitat, Madame Fatna

El-K'hel, a reçu le Président de la Fédération Nationale de la Promotion Immobilière (FNPI), Monsieur Kamil Taoufik accompagné des membres du bureau de la Fédération, et ce le vendredi 8 juin 2018, au siège du Ministère.

L'objectif de cette réunion de travail était de discuter le statut professionnel du promoteur, l'assouplissement des procédures d'octroi des autorisations de construire, le recadrage du programme de logement social ainsi que le logement pour la classe moyenne et le règlement Général de Construction.

Layher



Plus de possibilités. Le système d'échafaudage.

Vente – Ingénierie – Formation

- Echafaudage
- Tours roulantes
- Echelles et escabeaux



05 22 59 28 40
www.layher.ma

Bâtiment
Tour Hassan - Rabat

Industrie
Site OCP – Jorf Lasfar

Événementiel
Festival Mawazine - Rabat

L'utilisation de l'échafaudage :

Une sécurité pour les professionnels



Utiliser un échafaudage est une nécessité pour protéger le personnel des chantiers et dans les usines contre les différents risques, tels que la chute, l'effondrement des objets... En effet, le matériel de l'échafaudage garantit la sécurité des employés dans la phase de la construction ou de la réparation d'un édifice.

Destiné à permettre l'accès à un bâtiment à édifier ou à réparer, l'échafaudage est un élément sécurisé et essentiel dans un travail en hauteur. L'utilisateur peut accéder à l'édifice par le biais des échelles disposées aux extrémités, tout en le protégeant de toute chute éventuelle.

L'échafaudage peut être fabriqué en bois, en acier ou en aluminium.

En effet, pour travailler en toute sécurité sur un échafaudage, il faut respecter certaines précautions indispensables, tels que le choix du type de l'échafaudage et son installation.

L'échafaudage est décomposé en trois catégories distinctes : fixe, suspendu ou roulant.

Les échafaudages fixes pouvant être des échafaudages de façade, des échafaudages multidirectionnels ou des échafaudages de maçon.

Le choix du type de l'échafaudage

Il existe plusieurs types et dimension de l'échafaudage pour divers travaux, parmi eux :



Echafaudages sur roulettes

Protégé par des roulettes, ce type d'échafaudage convient parfaitement pour des activités en hauteur nécessitant que la plateforme de travail soit déplacée (travaux de peinture, montage, ...). La hauteur de ces échafaudages varie de quelques mètres à plus de 20 m.

Echafaudages à plateforme

Un échafaudage à plateforme est utilisé pour un usage à l'intérieur, il peut être acheté démontable ou pliable. Il faut bien préciser la hauteur souhaitée de l'échafaudage et la taille de la plateforme puisqu'il existe une palette de choix très vaste.



Tréteaux

Contrairement à l'échafaudage à plateforme, le tréteau est réglable en hauteur. Il est très bien utilisé pour des travaux de maçonnerie et menuiserie dans une habitation moyenne.

L'installation d'un échafaudage

Avant de procéder à l'installation d'un échafaudage, il faut contrôler les sources de danger externes, comme la proximité de lignes à haute tension ou d'autres installations électriques ainsi que vérifier s'il y a trop de vent.

En premier lieu, il faut positionner l'échafaudage sur une surface plate et stable et placer une planche sous les pieds de l'échafaudage, si le sol est meuble, pour répartir la charge, de telle sorte que l'échafaudage ne s'enfonce pas dans le sol.

S'il s'agit d'un échafaudage à roulettes, il faut le fixer solidement de telle manière à ce qu'il ne puisse pas basculer en serrant le frein des roulettes et le stabiliser à chaque coin à l'aide des stabilisateurs métalliques qui sont fournis avec le matériel.

Puis, il faut vérifier les planches pour qu'elles soient bien horizontales et qu'aucun outil ou matériau ne glisse de la plateforme.

Enfin, il faut toujours installer les garde-corps.

A noter qu'il faut toujours fixer l'échafaudage en suivant la manière décrite par le fabricant/la société de location. Souvent, il faut stabiliser l'échafaudage avec des barres métalliques à placer en diagonale.

Meryem KORCH

Interview: Driss EL RHAZI, *Directeur Général de SOGEA-MAROC*

Au-delà de la performance, Sogea Maroc est sur la voie de l'excellence



Sogea Maroc, filiale de Vinci, est un acteur majeur du développement du Royaume du Maroc, depuis 1931. Réunissant quatre pôles de métiers, à savoir l'hydraulique, le génie civil industriel, les ouvrages d'art et le bâtiment, elle est l'entreprise de référence qui offre des solutions à la fois globales et modulables. M. Driss EL RHAZI a esquisé alors le bon fonctionnement, le rayonnement ainsi que la stratégie de Sogea Maroc. A lire!



Station de traitement – Tanger Med

Magazine Innovant : Quel aperçu pouvez-vous nous donner de Sogea Maroc ?

Driss EL RHAZI: Filiale du Groupe VINCI, SOGEA MAROC, créée en 1931, est l'une des entreprises majeures

et historiques du tissu économique marocain.

Longtemps associée à l'hydraulique et ayant acquis une expertise en ouvrage d'art et en génie civil, elle intègre aujourd'hui le métier du bâtiment.

Des projets d'envergure sont venus renforcer son rôle d'acteur incontournable du Maroc.

SOGEA MAROC en chiffres, c'est 1400 personnes et un CA moyen d'environ 750 millions de dirhams.



Viaduc d'Accès au Pont Hassan II – Rabat

M.I. : Quelles sont les principales étapes de l'évolution de Sogea Maroc?

D. E. R.: Depuis sa création, SOGEA-MAROC s'est imposée sur le marché de l'hydraulique marocain grâce à son implication dans les grands projets structurants du Royaume, ci-dessous quelques repères historiques liés à cette activité :

En 1931, année de création du métier de base Hydraulique dont les prestations principales sont:

- Irrigation
- Adduction d'eau potable
- Assainissement

En 1988, Lancement des Stations de traitements d'eau et du Génie civil associé :

- Stations de traitements d'eau potable dans presque toutes les villes du Maroc
- Stations d'épuration des eaux usées sur tout le territoire

En 1997, un nouvel élan est donné au développement de l'entreprise par le métier d'ouvrage d'art, en réalisant de grands projets pour différents opérateurs nationaux tels qu'ADM, AAVB, ONCF et DRCC, nous citons alors :

- Le Viaduc d'accès au pont Moulay El Hassan
- Le Viaducs de l'ONCF pour desservir Tanger Med
- Les viaducs sur l'autoroute de Taza-Oujda
- La Marina de Rabat

En 2001, l'activité génie civil industriel a été entamée sur la cimenterie de la Farge à Tétouan, et depuis, l'entreprise a réalisé presque 90 % des cimenteries existantes au Maroc (Holcim, Cimat, Cimar), et a développé l'expertise nécessaire pour la réalisation de ce qui suit :

- Aciéries et parcs éoliens
- Centrale électrique MAN-Laayoune
- Centrale électrothermique DAEWOO Safi
- Grands projets industriels (OCP)

Dès 2009, SOGEA-MAROC enrichit son offre dans les métiers du bâtiment, répondant ainsi aux besoins de ce secteur en plein essor. Ci-dessous la liste de nos réalisations phares :

- L'usine Renault à Tanger
- Les bureaux de TMSA à Tétouan
- La réhabilitation lourde du bâtiment historique de la SGMB à Casablanca
- Les Gares LGV de Tanger et de Kenitra
- Le complexe multifonctionnel Green Techvalley à Rabat

L'année 2018 se démarque par le développement d'un nouveau sous-secteur qu'est l'hôtellerie. Nous nous apprêtons à réaliser un palace série Luxe, « le Palais Tazi- Tanger », dont la superficie à construire est de 41 000 m².

M.I.: Quels sont les points forts de Sogea Maroc par rapport à la concurrence ?

D. E. R.: -Tout d'abord notre expérience dans la durée avec une capacité à faire évoluer nos pratiques professionnelles.
 - Le choix de nous adosser à un bureau d'études interne performant, auquel nous avons toujours donné la priorité
 - La diffusion de best practices à l'intérieur de l'entreprise
 - L'évolution au sein des équipes avec une politique de qualité et d'amélioration continue
 -Unréseau interne d'experts et d'ingénieurs qui mènent des projets d'envergure, de la conception à la réalisation

- Une synergie avec les filiales du Groupe VINCI qui nous challengent avec des solutions technologiques innovantes
 - Enfin, un accompagnement de nos clients dans toutes les dimensions de leurs projets

Tous ces atouts permettent de proposer à nos clients, une offre sans équivalent.

M.I.: Quel rôle peut jouer Sogea Maroc dans le développement du Royaume du Maroc ?

D. E. R.: Leader dans nos domaines d'intervention, nous participons avec nos clients à bâtir le Maroc de demain, par des réalisations exceptionnelles, telles que :

- Gares LGV de Tanger et Kenitra
- Usines d'engrais de l'OCP à Jorf Lasfar
- Centrale électrothermique Daewo à Safi
- Grande distribution d'eau potable BR3 à Casablanca
- Grande distribution d'eau industrielle REM 4 à Jor fLasfar
- Aménagement hydro-agricole à SAIS
- La plus grande station de débouage d'eau à Marrakech
- Station de traitement d'eau à Tanger MED
- Cimenterie Lafarge à Agadir

Ces projets attestent de l'émergence du Maroc du futur.



Halls de stockage ODI- OCP Jorf Lasfar



Réhabilitation lourde du bâtiment historique de la SGMB- Casablanca

“Le partage des valeurs du Groupe VINCI qui renforcent le rôle d’employeur responsable et favorisent la diversité, l’égalité des chances, ainsi que la parité hommes/femmes”

M.I. : Quelle est la politique sociale de Sogea Maroc ?

D. E. R.: Reliés à l’international par le groupe VINCI, nous sommes sensibilisés, depuis plusieurs années, à la sécurité érigée en priorité à SOGEA MAROC. Notre Capital Humain représente notre richesse et la Ressource première, soit 1400 personnes à faire évoluer dans un ensemble de standards internationaux.

Les principaux piliers de la Culture de notre entreprise sont les suivants :

- Un système de valeurs sociales, sociétales et environnementales
- La RSE pour laquelle nous avons obtenu le label CGEM en mars 2018
- La formation et l’accompagnement des collaborateurs
- Le partage des valeurs du Groupe VINCI qui renforcent le rôle d’employeur responsable et favorisent la diversité, l’égalité des chances, ainsi que la parité hommes/femmes.
- Une attention particulière est réservée au développement des talents
- La contribution au développement des localités voisines de nos chantiers
- La réduction de l’impact des travaux par la préservation des milieux naturels

M.I. : Quelle sera la stratégie de Sogea Maroc pour son avenir proche?

D. E. R.: Notre stratégie s’oriente vers trois axes :

- Nouvelle phase de croissance à maintenir pour les quatre métiers :

- Hydraulique
- Ouvrages d’Art
- Génie civil
- Bâtiment

- Nouveau palier de l’innovation qui repose sur:

- Recherche et le Développement
- Force de notre ingénierie
- Nouveaux outils du domaine de la construction (BIM;digitalisation,solutions numériques)

-Audace et confiance pour accompagner le Royaume dans ses projets structurants.

Ces axes permettront de continuer à performer avec des solutions innovantes qui nous motivent à suivre l’évolution du Maroc en mouvement.



La qualité du logement social: loin d'être un luxe, mais une obligation réglementaire

■ Dossier Préparé par Jamal KORCH

Locataire ou propriétaire, l'habitation est désormais tenue de répondre à une série d'exigences en termes de qualité, de sécurité et de santé qui devront être soulignées dans un code marocain du logement.

Une habitation qui ne satisfait pas aux exigences minimales de salubrité et de sécurité peut être déclarée inappropriée ou insalubre. Cette attitude constitue donc aussi une bonne manière de veiller à la qualité de l'habitat. De plus, elle encourage la rénovation ou la reconstruction des bâtiments laissés à l'abandon.



La qualité du logement : Un souhait du ministère de la tutelle

qualité et la durabilité dans le logement et l'habitat locatif.

Selon le communiqué de presse du Ministère de la tutelle, ces ateliers sont l'occasion de débattre autour du diagnostic du secteur de l'Habitat, de relever les contraintes et de formuler des recommandations à même d'honorer les engagements pris dans le cadre du Programme Gouvernemental et de répondre aux aspirations des opérateurs du secteur ainsi que les attentes des citoyens.

Ainsi, il paraît que le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Politique de la Ville veut réagir à cette problématique relative à la qualité du logement qui jusqu'à présent n'est pas prise en considération par quelques intervenants qu'ils soient dans l'acte de bâtir.

Réunissant 1000 participants dont des Ministres, des représentants des Départements ministériels, des établissements publics, de Présidents de banques, de fédérations et d'ordres professionnelles, des universitaires, des experts, des associations de la société civile et autres acteurs et intervenants dans le domaine de l'habitat, le but était donc de sortir avec des idées novatrices et de proposer des mécanismes afin de relancer le secteur de l'habitat dans son volet qualitatif.

La qualité du logement était à l'ordre du jour afin de développer une nouvelle approche favorisant davantage une meilleure production de logements, de prôner les aspects d'efficacité

énergétique et de durabilité dans ce type de logement, de renforcer la performance et la compétitivité des opérateurs, en vue de professionnaliser davantage l'acte de bâtir, selon toujours ce communiqué.

Pour ce qui est de l'Habitat insalubre, un débat a eu lieu lors de ces ateliers, afin de proposer des solutions efficaces et dispositions de redéfinition des démarches opérationnelles menées jusqu'à nos jours en matière de lutte contre ce type d'habitat.

Un atelier de réflexion a été aussi mis en place relatif à l'encadrement juridique du secteur dans le but de redynamiser le secteur de l'Habitat et établir des recommandations innovantes, efficaces et souples susceptibles de restituer la confiance entre le producteur du logement et l'acquéreur et de délimiter les responsabilités pour une meilleure gouvernance.

Des règlements touchant la qualité en général et la salubrité, la sécurité et la nuisance, en particulier, doivent être adoptés par les pouvoirs publics, afin que chaque instance administrative, dont les municipalités, puisse veiller sur l'application des lois y afférentes. C'est le règlement qui définit ce qui est insalubre, ou de mauvaise qualité, ou qui constitue une nuisance ou qui présente un risque en matière de sécurité. Le processus de construction est appelé aujourd'hui à respecter les normes de qualité, de sécurité et de salubrité dans les logements.

En effet, le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville a organisé une série d'ateliers de réflexion présidée par Monsieur Abdelahad Fassi Fehri, Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Madame Fatna El-K'hil, Secrétaire d'Etat chargée de l'Habitat, à Rabat, du 2 au 10 mai 2018 et ce, en vue de redynamiser le secteur de l'Habitat.

Les thèmes sur lesquels ont été axés les neuf ateliers ont porté sur l'Habitat abordable, l'Habitat insalubre, l'optimisation du coût du logement, l'Habitat Rural, le financement et la fiscalité de l'Habitat, le foncier, l'encadrement juridique du secteur, la

Qualité, salubrité et sécurité dans les bâtiments : Des lois à respecter



Des règlements peuvent être adoptés sur la qualité, l'environnement, la salubrité, la sécurité et les nuisances. Ces règlements édictent des normes de comportement en société et constituent des mesures de protection des intérêts collectifs et de l'ordre public. Le cas d'un immeuble qui est dans un état sévère d'insalubrité peut être source de sérieux problèmes de santé et aussi un grand risque pour les habitants.

L'administration de l'Etat aura l'occasion grâce aux règlements et lois de supprimer toute nuisance susceptible d'entraîner de graves problèmes ou de porter atteinte soit à la santé publique, soit au bien-être d'une partie importante ou de la totalité de l'agglomération.

Au-delà de la salubrité et de la nuisance, il existe un grand problème qui hante l'esprit des pouvoirs publics, c'est le souci de la sécurité dans la construction et dans l'habitation. Pour dire que des normes minimales relatives à la salubrité, à la sécurité et à l'entretien des logements et des immeubles

résidentiels sont à l'ordre du jour.

Un immeuble résidentiel doit être protégé contre l'humidité de telle sorte que la toiture, les murs, les portes et les fenêtres sont vraiment étanches. Pour dire que la structure, les murs et les plafonds, les finis, la salle de bain et les toilettes doivent être protégés contre

l'humidité et les moisissures.

Toutes les pièces, à l'exception de l'endroit prévu pour la préparation des repas, doivent être éclairées par la lumière du jour soit d'une fenêtre ou d'une porte vitrée.

Aujourd'hui et vu les changements climatiques au Maroc, un logement doit être muni d'une installation permanente de chauffage en bon état de fonctionnement. La température minimale est de 21° C. Cette température doit être maintenue jusqu'à ce que la température extérieure soit inférieure à -23° C.

Le propriétaire ou le locataire s'intéresse beaucoup aujourd'hui à la ventilation, à l'éclairage, aux protections solaires, au chauffage, ... qui doivent être défini dès le départ du projet.



L'enquête de 2012 : diagnostic complet du secteur du logement

Les résultats de l'enquête de 2012 menée durant l'époque de Mr Mohammed Nabil Benabdallah en tant que Ministre de l'Habitat et de la Politique de la Ville, indiquent que l'usage des structures en béton armé avec des cloisons en briques ou du parpaing dans l'ensemble des constructions à l'échelle nationale est de l'ordre de 85% en 2012. Aussi, l'utilisation des dalles hourdis ou des dalles en béton armé pour la construction au niveau national est quasi-générale de sorte que les immeubles, les villas et les maisons marocaines modernes sont construits quasi exclusivement en béton armé. Plus encore, on relève un renforcement de cette tendance au niveau des constructions en phase de mutation (traditionnelles et sommaires).

D'autre part, plusieurs facteurs tels que l'étanchéité, le type et l'état du revêtement des façades, les fissures et désordres structurels et les problèmes d'humidité peuvent être utilisés pour cerner l'état de la construction. Ainsi, au niveau national, l'utilisation d'un système d'étanchéité complet reste encore marginale (4%) et la pratique courante consiste en l'utilisation d'une partie de ce système. En effet, 78% des constructions nationales, avec une variation allant de 66% pour le Grand Casablanca à 91% pour Oued Ed-Dahab Lagouira, utilisent un système composé d'un support en dalle hourdis ou béton, d'une forme de pente en béton maigre et d'une chape de lissage adhérente (40%) et 38% utilisent en plus de ces composants des carreaux en ciment.

Selon le type d'habitat, près de la moitié des maisons marocaines modernes



(45%) utilisent l'étanchéité à base de sable et de ciment en 2012 au Maroc, alors que ce type d'étanchéité concerne 41% des immeubles et 29% des villas.

A ce niveau, il est important de noter que près de 7% des constructions globales ne présentent aucune étanchéité en 2012 dont principalement les constructions sommaires (61%). Plus encore, près de 96% des constructions urbaines au Maroc ne présentent aucun produit étanche au niveau des toitures, comme le bitume, et ne sont donc pas protégées contre les infiltrations d'eau, qui constitue l'une des principales sources d'humidité.

Cette première forme d'humidité a été d'ailleurs relevée au niveau des constructions urbaines du Maroc :

respectivement 18% et 4% de ces constructions présentent des tâches d'humidité liées à des infiltrations dans les murs et au plafond en 2012. Elle est aggravée par la présence d'autres formes d'humidité telles que l'humidité dans le soubassement et celle liée à la mauvaise exposition avec respectivement 16% et 14% des constructions à l'échelle nationale la même année.

Prises ensemble, ces formes d'humidité, qui affectent tous les types d'habitat avec des proportions différentes, sont à l'origine de plusieurs dégâts comme l'attaque des armatures par l'oxydation. Ce qui provoque l'éclatement du béton et la diminution de la résistance des aciers, et partant, la détérioration progressive des dalles et structures des bâtiments avec une diminution continue



de la résistance des structures porteuses contre le séisme.

Aussi, la présence de ces formes d'humidité s'explique en partie par le type et l'état des façades principales. En effet, près des deux tiers des façades des constructions urbaines à l'échelle nationale sont peintes ou chaulées selon un traitement classique en 2012, en l'occurrence une texture lisse : 53% des cas avec de la peinture et 13% avec de la chaux, sans parler des 5% des constructions qui ne présentent aucun revêtement.

Ces façades sont dans 76% des cas dans un état moyen (47%) à bon (29%) avec une variation allant de 69% pour le Grand Casablanca à 84% pour Doukala Abda et Tadla Azilal. Le reste, soit 24% des constructions, présentent des façades principales avec des fissures de faibles ouvertures (15%) ou de grandes ouvertures (9%) ; il s'agit des constructions en mauvais état ou menaçants ruines.

Ces fissures de grandes ouvertures concernent principalement la maison marocaine avec ses deux composantes (49% de la maison moderne et 23% de la maison traditionnelle) et la construction sommaire (26%). Elles sont dues à une instabilité de la structure porteuse (problème des logements construits sans plan de béton ou plan de structure suivant les normes et les règles d'art en vigueur) ou à une instabilité du terrain : 3% des constructions présentent des déformations par flexion de la dalle ou de la poutre, moins de 1% des constructions présentent un poteau flambé, 2.2% des constructions sont fondées sur des sols qui subissent des tassements différentiels, 3.7% sont sur des sols qui gonflent et seulement 0.6% sont sur des sols affouillables.

Enfin et tenant compte de l'âge des constructions, parc relativement

récent, il en découle que l'état du parc constructions urbaines au Maroc s'explique aussi par le manque ou l'insuffisance de l'entretien : moins de 19% des constructions ont fait l'objet de travaux d'entretien au cours des vingt quatre derniers mois précédant la période de réalisation de l'enquête (2012). D'où la nécessité d'engager une réflexion sur les moyens et les actions à mettre en œuvre pour préserver un parc jeune selon les spécificités de chaque type d'habitat.

Les résultats de l'enquête 2012 indiquent que 9 constructions sur 10 au niveau national ont été construites par des personnes physiques dans le cadre de l'autopromotion. Ce qui dénote de la faible participation des secteurs privé (6%) et public (2%) à la production du logement au Maroc ; ces deux derniers promoteurs doivent, essentiellement, leur relative importance aux immeubles dont ils ont été les principaux promoteurs (46%).

Selon le type d'habitat, les maisons marocaines traditionnelles et les constructions sommaires ont, en totalité, été bâties dans le cadre de l'autopromotion. Elles sont suivies par les maisons marocaines modernes (92%) et les villas (91%) tandis que les immeubles n'ont été concernés que dans une proportion de 52%.

Par ailleurs, l'analyse des résultats de l'enquête de 2012 montre que les villes marocaines ont une urbanisation

à tendance horizontale dans la mesure où 60% du parc construction global ont au plus deux niveaux et 92% ont au plus trois niveaux ; les constructions de quatre niveaux et plus sont relativement faibles (8%). Néanmoins et en comparativement à l'année 2000, on note que les constructions à rez de chaussée tendent à disparaître du paysage urbain (17% en 2012 contre 34% en 2000), celles à R+1 progressent (43% et 40%), les R+2 ont progressé de façon significative (32% et 17%) et les R+4 & plus ont progressé nettement (4% et 3%). Une telle structure qui présente des variations significatives selon la région ou la ville, trouve son explication dans la faiblesse de la part des constructions de type immeuble. Elle est soutenue à la fois par des lois mise en œuvre de façon opérationnelle pour les constructions à plusieurs niveaux et les constructions à niveau intermédiaires par des procédures qui se consolident, ménages-promoteurs associés et surtout ménages associés.

Elle dénote aussi de la faible densité d'occupation du sol et attire l'attention sur des consommations foncières trop importantes et une faible rentabilisation de la ville et du lotissement. Et ce, sans parler du fait qu'elle laisse augurer de grandes capacités de densification possible des zonings futurs à mettre en place. Ce qui montre que les politiques urbaines et d'habitat doivent prendre en compte cet aspect afin de rentabiliser l'espace urbain de la région.

Qualité du logement, c'est aussi la bonne installation des meilleurs appareils électriques



Afin de protéger les bâtiments des incendies susceptibles de provenir de l'extérieur et d'éviter la propagation à l'intérieur des immeubles, les règles de sécurité prévoit, pour chaque type de construction, des mesures d'isolement.

L'ouvrage doit être conçu et construit de manière que les charges susceptibles de s'exercer n'entraînent ni l'effondrement, ni la déformation, ni la détérioration ou dommages disproportionnés par rapport à leur cause première.

L'ouvrage doit être conçu et construit de manière que, en cas d'incendie, la stabilité des éléments porteurs de l'ouvrage puisse être présumée pendant une durée déterminée, que l'apparition et la propagation du feu et de la fumée à l'intérieur de l'ouvrage soient limitées, que l'extension du feu à des ouvrages voisins soit limitée, que les occupants puissent quitter l'ouvrage indemne ou être secourus d'une autre manière, et

que la sécurité des équipes de secours soit prise en considération.

Des dispositions particulières sont précisées par les règles de sécurité, tant sur le plan de la stabilité des structures à froid que sur leur comportement au feu. Toutes les constructions doivent en outre respecter les règles antisismiques prévues par la réglementation les concernant (RPS 2000).

Afin d'assurer aux personnes une protection efficace, il est exigé, pour toutes les constructions, des dispositions minimales permettant l'accès aisé et l'intervention des services de lutte contre l'incendie. Les voies d'accès permettant cette intervention comprennent les «voies engins» et les «voies échelles».

Certaines parties de la construction doivent constituer une sorte de dégagement permettant le cheminement d'évacuation des occupants :

Circulation horizontale, zone de circulation, escalier, ascenseur, couloir, rampe, porte, sortie, issue...

L'étude des dégagements prend en compte la conception des dégagements, leurs nombres, les largeurs, les distances à parcourir, etc.

L'analyse des risques incendie et panique tient compte des particularités du type de bâtiments. Si, dans les bâtiments d'habitation et les lieux de travail, les locaux, sont généralement connus des occupants, ce n'est pas toujours le cas des établissements recevant du public, les risques sont liés à la configuration des bâtiments, (leur hauteur, la densité...) et l'évacuation des personnes à mobilité réduite.

L'humidité dans les logements : Un défaut majeur à prendre au sérieux

Les propriétaires d'édifices et les employeurs doivent respecter différentes exigences touchant l'hygiène, la salubrité et la qualité de l'air et de l'eau des édifices et des milieux de travail.

Les problèmes d'humidité sont à prendre au sérieux. Les ignorer pourrait mener à l'apparition de moisissures et à une détérioration de la qualité de l'air intérieur. Ces problèmes d'humidité se posent surtout dans des habitations plus anciennes.

Les activités domestiques à l'intérieur des bâtiments ne constituent que l'une des sources d'humidité. En effet, il existe d'autres sources d'humidité notamment la fuite dans le toit, la fenêtre mal fermée, le mur non imperméable à l'eau de pluie, le manque de ventilation...

Il existe certes des causes potentielles d'humidité dans les bâtiments avec un danger considérable pour la santé, mais il existe aussi des solutions envisageables.

Les infiltrations peuvent provenir de la quantité d'humidité, parfois même colossale, générée par un chantier de nouvelle construction ou de rénovation, d'une fuite dans la toiture, d'une corniche mal finie, de châssis qui ferment mal ou d'une gouttière défectueuse peut faire énormément de dégâts.

L'eau qui infiltre le mur emprunte toujours le chemin le moins contraignant pour elle et les problèmes d'humidité ne sont visibles que si l'humidité atteint la face intérieure du mur.

Trouver une solution à un problème d'humidité n'est pas une tâche difficile.

Le plus souvent, il suffit de réparer la fuite ou de remplacer une partie de la canalisation endommagée. Par contre, il s'avère généralement plus difficile de localiser l'endroit exact de la fuite et d'y avoir accès. Il faut parfois entamer un mur ou le plafonnage, casser des chapes, et faire une 2ème fois le carrelage... Parfois, c'est très difficile de trouver le même type de carrelage en réserve.

La meilleure solution, selon les experts en la matière, est de garder donc ces éléments techniques le plus accessible possible, en repérant facilement d'éventuelles fuites et surtout en les réparant sans devoir renouveler toutes les finitions.

Il est à noter qu'un vieux mur n'est pas toujours étanche à l'eau de pluie. En cas de fortes pluies ou d'averses



très rapprochées, l'eau de pluie peut s'infiltrer jusque sur la face intérieure des murs de l'habitation. Mieux vaut donc imperméabiliser les murs à l'extérieur. Les experts en la matière ont toujours raison ! Ne pas les consulter, constitue aussi un acte d'endommagement.

Les experts parlent aussi de l'humidité ascensionnelle qui se rencontre souvent dans les habitations anciennes. En général, le bas du mur n'est pas pourvu d'une membrane d'étanchéité, d'où l'absorption de l'humidité du sol par le mur. Ce phénomène n'endommage pas seulement le mur, selon toujours les experts. Il induit aussi le rejet continu de vapeur d'eau dans la pièce.



Une fois que l'humidité ascensionnelle constatée dans un mur, un traitement est indispensable. Tant que le mur est humide, il n'y a pas de possibilité de l'isoler. Refaire le plafonnage et/ou poser du papier peint neuf sur un mur humide n'a jamais apporté une solution valable au problème. Alors la meilleure solution est donc de toujours assécher les murs humides avant de procéder aux finitions intérieures.

Le traitement le plus efficace consiste à créer une couche d'étanchéité des deux côtés à la base du mur. Les travaux sont importants et il est envisageable de les faire soi-même. Par contre, il faut oublier évidemment, selon toujours les experts en la matière, cette option dans

le cas d'un mur mitoyen. La création d'une couche d'étanchéité efficace est la seule méthode offrant 100% de garantie contre l'humidité ascensionnelle. L'injection de résine, le plus souvent à base de silicone, est une façon moins intensive de combattre l'humidité ascensionnelle. Aucun traitement n'est cependant garanti à 100%. Cela dépend surtout de la composition du mur et du produit choisi. On trouve des produits à base de solvants organiques et des produits en solution aqueuse. Ces derniers sont plus sains et plus écologique, selon les experts.

Le second œuvre : quelle importance dans le processus de construction, en termes de qualité ?

A partir de la demande formulée par le maître d'ouvrage et des plans de l'architecte, chaque entreprise propose au client un devis, qui tient compte des coûts (du matériel, de la main-d'œuvre et du temps de travail nécessaire). Si celui-ci l'accepte, des plans plus précis sont établis en bureau d'études. La préparation du chantier commence par la constitution des équipes et la commande des matériaux.

Une place croissante est alors accordée aux considérations écologiques et à l'efficacité énergétique dans le bâtiment. On note cependant l'importance centrale

du prix, notamment dans les pays où l'économie est faible et les besoins de construction ou de rénovation élevés. C'est là où le bât blesse ! Les promoteurs immobiliers réduisent leurs dépenses au niveau du second œuvre pour offrir une habitation bon marché (HBM).

Cependant, il y a lieu de nuancer entre les logements (collectifs et individuels), les locaux commerciaux et industriels, les monuments historiques, les édifices publics (écoles, mairies, hôpitaux, gendarmeries...), les centres de loisirs (piscines, salles de sport, salles de concert, théâtres, cinémas...), qui subissent ensemble et sans exception

l'effet positif ou négatif des travaux du second œuvre.

Après le gros œuvre, c'est-à-dire la construction de la maison à proprement parler, le second œuvre représente les travaux de finitions de la maison, qui ne garantissent pas sa solidité et sa stabilité. Pourtant, cette dernière étape est cependant essentielle puisqu'elle rend les lieux habitables avec l'isolation thermique et phonique, les revêtements extérieurs, les cloisons intérieures, les menuiseries intérieures, l'escalier, l'électricité et l'installation électrique, les sanitaires et la plomberie, le chauffage et la climatisation.





Pourtant, il s'agit de tous les travaux qui vont rendre la maison habitable, mais qui ne contribuent pas à sa stabilité et à sa solidité. Ils ont donc un rôle de finition, et permettent d'achever, d'équiper ou d'aménager la construction.

En d'autres termes, tous les travaux qui n'appartiennent pas au gros œuvre et qui vont permettre de vivre dans le logement font partie du second œuvre.

Le second œuvre englobe également l'installation des circuits électriques, la plomberie, le montage des cloisons intérieures et des structures non portantes, ainsi que des menuiseries intérieures comme les portes, les fenêtres ou l'escalier. L'installation du chauffage et de la climatisation fait également partie des travaux de second œuvre. Ce sont des travaux variés qui font appel à plusieurs professionnels.

Ces travaux sont moins longs que ceux du gros œuvre, mais sont essentiels pour construire un logement de qualité. Les travaux de rénovation et d'entretien sont également des travaux de second œuvre.



Les secteurs et produits qui sont aujourd'hui en développement touchent le bâtiment durable et écologique, le green building, l'efficacité énergétique

dans le bâtiment, la construction bois, le bâtiment intelligent et la domotique et les produits et matériaux innovants ou design.



Investissements au Maroc :

Entre bonnes intentions de l'Etat marocain et freins à la croissance économique

■ Dossier Préparé par Jamal KORCH

Les États cherchent, en effet, à adopter des politiques attractives et mettent en place des cadres juridiques et institutionnels destinés à protéger, promouvoir et à faciliter les investissements étrangers.

Ainsi, le Maroc mène une politique d'ouverture tout en développant un cadre destiné à faciliter l'entrée des investissements étrangers, matérialisée par les efforts du gouvernement marocain, qui sont souvent liés à la réalisation des investissements, mais qui restent loin encore à atteindre l'objectif escompté, à cause de la récession économique mondiale ayant lourdement affecté les flux d'investissements étrangers entrants au Maroc et à cause de certains freins à l'investissement qui sont internes.

Politique de promotion des investissements : des efforts à valoriser

Le Maroc déploie des efforts considérables en termes de politique de promotion des investissements, dans le but de contribuer à sa croissance économique laissant les ennemis avant les amis consternés et ébahis.

C'était en novembre 2009 que le Maroc s'est lancé sérieusement dans un processus rigoureux et responsable, poussant le Comité de l'investissement de l'OCDE à valider son adhésion à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales. Pour y arriver, le Maroc a adopté une politique ouverte et volontariste, tout en créant un cadre juridique visant à rendre le pays beaucoup plus attractif en termes d'investissements, à travers la mise en œuvre de la nouvelle charte d'investissement, qui n'a pas été modifiée depuis 1995.

«Promouvoir l'investissement au service du citoyen». C'est le mot d'ordre de la nouvelle Charte d'investissement qui a été présentée, le lundi 4 juillet 2016, devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI, par le ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Moulay Hafid Elalamy.

Parmi les nouveautés de cette nouvelle charte d'investissement, la création d'un nouveau cadre «incitatif» pour l'appui à l'investissement industriel sur un socle de cinq nouvelles mesures qui doivent contribuer à l'accroissement de l'attractivité du Maroc en termes d'investissements.

Il s'agit de «l'impôt sur les sociétés à

0% pour les industries en création et ce pendant 5 ans, le développement d'au moins une zone franche par région, l'octroi d'un statut Zone Franche aux industries exportatrices se trouvant hors zone franche, d'un statut d'exportateurs indirects aux sous-traitants et enfin, la mise en place d'appuis diversifiés au profit des régions» défavorisées.

Ainsi, le nouveau cadre instauré par la Charte d'Investissement abolit la vision statique de l'accompagnement de l'investissement et appelle à son évolution au rythme des réformes et stratégies sectorielles initiées. Alors, trois grandes catégories sont spécifiées qui sont les offres 'tronc commun', communes à tous les secteurs, les offres sectorielles spécifiques développées pour soutenir les divers secteurs de l'économie et les offres territoriales conçues pour favoriser l'émergence de nouveaux pôles économiques régionaux.

Pour « atteindre le statut de pays émergent permettant à tout citoyen de réaliser ses aspirations », le gouvernement et notamment le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique, a élargi son processus de réformes touchant ainsi d'autres institutions et d'autres activités, telles la création de la nouvelle Agence, dénommée Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE), regroupant désormais l'Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI), Maroc Export et l'Office des Foires et Expositions Commerciales (OFEC), la création de la Direction Générale de l'Industrie, de la Direction

Générale du Commerce et de l'Agence de Développement du Digital pour la mise en adéquation des moyens et organes d'exécution afin d'accompagner de manière efficace le déploiement des programmes sectoriels.

D'autant plus que le Royaume s'est lancé dans une nouvelle étape d'accélération industrielle qui sera durablement soutenue et conduite par la nouvelle Direction Générale de l'Industrie, à travers le déploiement du Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020 (PAI). Il est à préciser que la nouvelle stratégie industrielle repose fondamentalement sur le développement de l'investissement et l'engagement des opérateurs à créer 500.000 emplois industriels, d'ici 2020.

Il est à rappeler aussi que le Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020 a introduit une approche nouvelle fondée sur la mise en place et la mise en œuvre

d'écosystèmes industriels. En effet, cette nouvelle stratégie industrielle vise à améliorer l'intégration sectorielle, à démultiplier les investissements et à assurer une montée en valeur du secteur industriel tout en favorisant l'élaboration de partenariats stratégiques ciblés et mutuellement bénéfiques entre leaders industriels et TPME (Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises).

Alors, la démarche collaborative de lancement des écosystèmes industriels a permis la structuration de 12 secteurs en 41 écosystèmes engageant les opérateurs à réaliser l'objectif ambitieux de créer 250.000 emplois durant les deux premières années d'exécution de la stratégie (50% de l'objectif fixé à terme).

Aussi, la démarche concertée et l'écoute des investisseurs qui ont été adoptées ont-ils permis de sécuriser à fin juin





2016, 83% des objectifs du PAI, soit 132 Milliards de dhs d'exportations et 427.000 emplois parmi lesquels 160.000 ont d'ores et déjà été réalisés dans des projets concrets d'investissement en cours d'accomplissement.

Si les investisseurs sont réellement prêts pour créer des postes d'emplois, de la valeur et de l'exportation, il n'en demeure pas moins que l'Etat doit s'engager à débloquent des mécanismes de soutien ciblés, notamment l'appui financier aux opérateurs des écosystèmes, à travers un montant de 17,3 Milliards de dirhams qui a été engagé en 2 ans et sera déboursé sur la période 2014-2020. Alors, 24% de ces fonds sont destinés à l'appui des PME, 24% aux grands projets et 52% sont réservés aux écosystèmes portés par les fédérations professionnelles.

L'Etat s'engage aussi sur le plan de la formation des ressources humaines, en mettant en place un plan de formation précis et complet qui apporte de la visibilité en orientant les étudiants vers

les formations les habilitant à décrocher les emplois de demain.

Quant à l'accès au foncier, plus de 1.100 hectares de foncier industriel ont été engagés en faveur des opérateurs en tenant compte des spécificités régionales et sectorielles, tout en mettant en place une application digitale de gestion des parcs industriels qui devrait être mise en ligne et en fournissant aux investisseurs, avec précision, toutes les informations concernant le parc foncier.

Enfin, le statut de l'auto-entrepreneur est désormais opérationnalisé et le Royaume compte aujourd'hui 27.000 auto-entrepreneurs qui sont à présent connectés aux circuits productifs de la Nation.

Quant à la stratégie Maroc Commerce 2020, celle-ci connaît une profonde transformation et désormais axée sur la modernisation de la distribution par une mise à niveau du tissu classique de distributeurs, l'accompagnement financier et technique des différents

segments de manière progressive et sur la création d'un cadre sectoriel approprié pour conduire la transformation du secteur (refonte du cadre fiscal et administratif, amélioration du fonctionnement du marché et des facteurs de productivité).

Quant à la refonte de la stratégie digitale, elle a été réalisée à travers la création d'une agence dédiée à l'économie numérique et au e-gouvernement dont la mission porte sur l'accompagnement de la mise en œuvre de Maroc Digital 2020. Cette nouvelle stratégie digitale vise à assurer une transformation numérique accentuée de l'économie nationale avec l'objectif de mettre en ligne 50% des démarches administratives, de réduire de 50% la fracture numérique et de connecter 20% des PME marocaines, positionner le Maroc en Hub économique régional et en 1er Hub numérique d'Afrique, capitaliser sur l'infrastructure datacom en place et sur la force de frappe RH Maroc-Afrique qui prévoit le doublement de la cadence de formation de profils IT.

Les freins à l'investissement : une fatalité ou un manque de clairvoyance

Certains freins subsistent, particulièrement à l'investissement étranger.

En fait le capital cherche, pour s'installer, un Etat de droit, une paix sociale, une stabilité politique, des règles claires et appliquées, une liberté d'entreprendre et une population lucide, instruite, consciencieuse.

Au-delà des mesures incitatives et de la nouvelle réforme de la charte, le Maroc est à la recherche d'un développement durable et solvable permettant de faciliter vigoureusement cette lutte contre le chômage, la pauvreté et l'analphabétisme.

Le Maroc a besoin d'un développement économique harmonieux qui s'opère dans le calme, la sérénité et la douceur.

Une main d'œuvre bon marché ne constitue pas aujourd'hui un critère décisif pour un investisseur qui est à la recherche d'un personnel qualifié, consciencieux et responsable, afin de contribuer à la modernisation des industries marocaines, à l'utilisation à bon escient des nouvelles techniques et des nouvelles technologies. Le chef d'entreprise investit aujourd'hui dans la formation continue de son personnel et il est à la recherche d'une meilleure productivité, loin des idées reçues et loin aussi de la relation d'autorité employeur-employé. Et c'est le Maroc qui gagne, lorsqu'il arrive à améliorer la compétitivité de ses produits sur le marché international.

Il est aussi évident que le gouvernement

doit penser à l'augmentation du SMIG et du SMAG.

Le SMIG et le SMAG représentent le salaire horaire le plus bas que les employeurs doivent verser à leurs employés travaillant au Maroc. Ainsi ce salaire se représente selon le secteur d'activité.

Depuis le 1er juillet 2015 jusqu'au 1er janvier 2018, le salaire minimum est toujours de 13.46 dirhams par heure

dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services.

Ainsi, la valeur du salaire minimum mensuel est de 2,570.86 MAD avec 191 heures par mois.

Dans le secteur agricole et forestier, le salaire minimum ou le SMAG journalier est de 69.73 dirhams.

D'où la nécessité de l'augmentation du SMIG qui devrait être d'au moins



20%. Cette augmentation, qui concerne les plus bas salaires ira directement à la consommation, participant ainsi à la dynamisation du marché local.

Ce marché local est dynamisé aussi par une autre catégorie sociale, appelée communément "classe moyenne", qui se situe entre la classe bourgeoise et la classe ouvrière.

Il est à rappeler à travers une étude du Haut Commissariat au Plan, relative à la définition de la classe moyenne au Maroc, dont les résultats ont été présentés dans une conférence-débat, le 06 mai 2009, à Rabat, qu'un tel système économique repose généralement sur deux forces conflictuelles où s'opposent une bourgeoisie détentrice des moyens de production qui accapare la grande partie de la plus value créée dans l'activité économique et une



classe ouvrière principale créatrice de cette plus value grâce à sa force de travail rémunérée dans des limites de sa reproduction sociale. Dans une telle vision, la paysannerie constitue une société à part où les propriétaires terriens sont appelés, en partie, à intégrer la classe bourgeoise et, en partie, voués, avec les paysans sans terre, au statut d'une réserve de force de travail à la disposition des besoins du système de production capitaliste.

«L'étude dont nous présentons, aujourd'hui, les résultats porte sur la définition des classes moyennes marocaines et sur l'analyse de leurs caractéristiques socioéconomiques, de la nature de leur évolution et de ses facteurs. Son élaboration fait suite au Discours Royal du 30 juillet 2008 dans lequel Sa Majesté le Roi a donné, à l'occasion de la Fête du Trône, Ses Hautes Instructions au Gouvernement « de veiller à ce que toutes les politiques publiques soient stratégiquement vouées à l'élargissement de la classe moyenne, pour qu'elle soit le socle de l'édifice social, la base de la stabilité, et un puissant catalyseur de la production et de la créativité », s'est exprimé dans une intervention M. Ahmed LAHLIMI ALAMI, Haut – Commissaire au Plan, à la première conférence sur les classes moyennes marocaines.

Par ailleurs, la continuité et la pérennité de tout développement imposent la présence d'une classe moyenne importante dans la structure sociale et économique de la Nation. Cependant, la configuration de la classe moyenne n'est pas encore cernée au Maroc, à cause justement du manque des critères de définition et de classement de cette franche sociale qui s'élargit de façon aléatoire et anarchique.

Pour la Banque mondiale, la classe moyenne se situe, pour les pays en développement, entre la médiane de leurs seuils de pauvreté et le seuil de pauvreté aux USA, soit respectivement,

en dollars PPA par jour et par personne, 2\$ et 13\$, ce qui correspond au Maroc à 9,76 Dh et 63,44 Dh ou encore de l'ordre 1464 DH et 9516 DH par mois pour un ménage de taille moyenne (5 membres).

Les classes moyennes représentent 55,8% de la population, contre 39,4% pour les catégories sociales modestes (pauvres et relativement pauvres) et 3,2% pour les catégories riches ou relativement riches.

Alors, les classes moyennes regroupent 17,2 millions d'habitants dont 10,1 millions d'urbains et 7,1 millions de ruraux. Elles sont plus de 58% de la population urbaine et près de 53% de la population rurale.

Par rapport à l'ensemble des ménages, elles contribuent pour 66% des revenus, 65,5% des dépenses de consommation, 72% de l'épargne.

Nous allons revenir sur les tenants et les aboutissants de cette classe moyenne dans un autre Dossier spécial à publier ultérieurement, eu égard à son importance et à son influence sur les politiques publiques de l'Etat.

Parmi les freins aussi à l'investissement il y a lieu de citer le fonctionnement de l'administration de l'Etat.

Selon le Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental, intitulé "la gouvernance des services publics", publié en 2013, il ressort que la perception des services publics par les usagers reste globalement négative. La relation à l'administration est vécue par le citoyen comme un rapport de forces qui lui est défavorable. Le service rendu est perçu comme une faveur plutôt qu'un droit, ce qui se traduit souvent non seulement par une dispense de comptes à rendre, mais également par une libre interprétation des textes et des procédures qui régissent le service.

Malgré d'importants investissements et la mobilisation de ressources significatives, le recours aux Nouvelles Technologies de l'Information n'a été globalement que de peu d'apport dans l'amélioration du service rendu aux citoyens.

Il ressort aussi clairement que les dysfonctionnements de l'administration à travers le Royaume exacerbent les inégalités en pénalisant davantage les populations vulnérables, alors même que la mission des services publics est de leur venir en aide : les déficits en matière de services rendus prennent une plus grande ampleur dans le monde rural, mais aussi souvent dans les petites villes, les quartiers périphériques des grandes villes, et pour les personnes à besoins spécifiques.

A l'instant même où je rédige ce Dossier, je suis en train de chercher et réfléchir à une issue pour échapper

à un frein bizarre qui m'empêche d'avoir l'immatriculation au registre du commerce de ma nouvelle société, au niveau du service chargé du Registre du commerce auprès du tribunal de première instance à Mohammedia. Un fonctionnaire public refuse de me délivrer l'immatriculation au registre du commerce à cause de mon activité principale qui est la presse. Le chef de service du registre du commerce interprète le processus d'attribution de ce numéro de façon individuelle et subjective en l'absence de toute référence légale ou réglementaire, considérant que l'activité du journalisme revêt un aspect particulier voire dangereux.

Si je fais face aujourd'hui à ce comportement de blocage, en tant que journaliste et Directeur de publication d'un magazine, je vois mal comment le monsieur tout-le-monde va s'en sortir.

C'est pour dire que le contenu de ce rapport du Conseil économique, social et environnemental est tout à fait vrai et véridique.

Ce sont en effet certaines catégories de population, pouvant être même de la classe moyenne ou de la classe pauvre qui souffrent davantage des problèmes basiques d'accessibilité aux lieux des services publics et des surcoûts associés, ainsi que de l'abus de pouvoir exercé par les agents de l'administration et les différentes formes de clientélisme et de corruption, que l'insatisfaction est la plus grande. Les abus de pouvoir et les pratiques illicites prennent une plus grande ampleur à l'occasion des prestations à forte dépendance. Ce sont là encore les catégories d'utilisateurs les plus vulnérables qui sont les plus touchés, selon toujours ce rapport pertinent du CESE.





BULLETIN D'ABONNEMENT

A remplir et à retourner avec le règlement à l'adresse APO PRO service abonnement, Rce Amine Bd la Résistance, Entrée Abou Baker N°7, Mohammedia, Maroc

Oui, je m'abonne à INNOVANT

Le règlement est par chèque bancaire à l'ordre de APO PRO

2 ans (22 numéros) **1100 Dhs**

1 an (11 numéros) **550 Dhs**

Mes coordonnées: M. Mme Mlle

Prénom: _____ Nom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Téléphone: _____ GSM: _____

E-mail: _____

Date: _____ Signature: _____

La promotion de l'investissement : Quels défis à relever ?

Face à ces freins à l'investissement le gouvernement ne baisse pas les bras encore en mettant en œuvre une stratégie politique, juridique et institutionnelle qui s'est notamment traduite par l'adoption de politiques sectorielles ambitieuses et dynamiques, tels que le Pacte national pour l'Émergence industrielle, la vision 2020 pour le secteur touristique, le plan énergie et le plan solaire pour le développement des énergies renouvelables, par la négociation active d'accords internationaux d'investissement dont 62 accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements qui ont été signés en plus de l'Accord de libre-échange contenant des dispositions sur l'investissement avec les États-Unis qui est entré en vigueur en 2006.

D'autant plus que le Maroc a pris des initiatives louables pour rationaliser et harmoniser la législation et se conformer aux obligations et standards internationaux (notamment en matière de droit de la propriété intellectuelle ou la réduction des restrictions au traitement national). Il s'est lancé aussi dans le processus de la modernisation de l'administration qui est un chantier toujours en cours, avec notamment un meilleur usage de l'administration électronique, et dans le dialogue public-privé renforcé à travers des mécanismes de consultation tel que celui du CNEA.

La volonté de l'Etat à mener une politique active qui est exprimée à haut niveau a donné ses fruits à travers l'augmentation des flux entrants d'investissements étrangers au Maroc et la diversification accrue des sources

d'investissement, par rapport aux partenaires traditionnels, tels que la France et l'Espagne. Le Maroc a réussi à se forger donc une image plus stable et attractive grâce à ses atouts naturels et à ses efforts de stabilité, de diversification et de facilitation des affaires, malgré la conjoncture économique et financière mondiale difficile.

Une stratégie de réformes doit donc être entreprise afin d'atténuer les effets à la fois conjoncturels et systémiques qui pèsent sur l'IDE.

Il ne faut pas abstraire l'impact négatif de la crise économique mondiale qui a quand même influencé les flux d'investissements directs étrangers au Maroc.

Le Maroc doit donc multiplier les



efforts pour attirer et promouvoir les investissements étrangers et s'attaquer aux freins à l'investissement qui persistent encore au Maroc.

Malgré les bonnes intentions du gouvernement de soutenir l'expansion des zones économiques et le lancement

du plan de développement pour la réalisation des plateformes industrielles intégrées, peu de zones sont encore opérationnelles en l'absence d'une visibilité pour les investisseurs.

D'autant plus que les pouvoirs publics sont conscients de l'existence de certains

freins à l'investissement au Maroc, d'où les différentes initiatives louables prises par le Royaume pour améliorer le climat des affaires et encourager davantage les investissements avec un apport des capitaux.

Lors d'un colloque scientifique, organisé le 23 février 2018 à Marrakech, par la Présidence du ministère public en partenariat avec l'Ordre des Experts-Comptables, sous le thème «La protection de l'investisseur au Maroc: Les dispositifs légaux entre les défis de la coordination et de l'efficacité», le Secrétaire d'Etat chargé de l'investissement, M. Othman El Ferdaous a déclaré que le Maroc déploie de grands efforts pour améliorer le climat des affaires et attirer plus d'investissements étrangers. Il a ajouté que le Royaume ambitionne à consolider l'indépendance de la justice et à renforcer l'arsenal juridique relatif à l'investissement, en vue de mettre en confiance les investisseurs étrangers.

De son côté, le Procureur général du Roi près la Cour de Cassation et président du ministère public, M. Mohamed Abdennabaoui, a fait savoir que les institutions publiques dans les secteurs judiciaire, exécutif et législatif sont appelées à créer un environnement favorable à l'investissement par l'encouragement de la libre initiative, la création des opportunités d'investissements, la mise à niveau des infrastructures et le règlement des litiges dans des délais raisonnables en se basant sur une justice spécialisée et des mécanismes alternatifs favorisant la flexibilité et la rapidité dans le règlement des différends commerciaux et d'investissement.



BAU 2019:

Des thèmes phares dans cette nouvelle édition.

Les quatre thèmes phares de BAU 2019 donnent le ton et structurent une offre très variée : les quatre thèmes phares de BAU 2019. De nombreux exposants vont adapter leurs présentations en conséquence et proposer des solutions appropriées. Les forums du salon permettront d'éclairer et de discuter les thèmes phares sous différents angles tandis que les expositions spéciales les visualiseront à l'aide d'exemples de produits et de projets.



Numériques : les processus et l'architecture

Lorsque Internet s'est révélé auprès du grand public, il y a une bonne vingtaine d'années, la communication a fondamentalement changé sous l'influence des courriers électroniques. Le coup d'envoi du web mobile (omniprésent donc) a été donné environ

10 ans plus tard, en janvier 2007, par le premier iPhone ; depuis cette date, le monde du numérique pénètre de plus en plus la vie quotidienne. Allons encore plus loin : la frontière entre l'univers numérique ou virtuel et l'univers analogue ou réel s'efface de plus en plus. Et dans le secteur de la construction ? Là, on observe depuis quelques années une montée en force de la numérisation. Les

bureaux d'études travaillent déjà depuis le milieu des années 1990 avec des outils numériques, c'est-à-dire avec des systèmes de conception sur ordinateur (CAO), lesquels sont toutefois pour la plupart bidimensionnels : ils se substituent juste à l'encre de Chine et à la planche à dessiner. Mais avec les tout nouveaux développements dans le domaine informatique et surtout

avec le BIM (Building Information Modeling), la conception elle-même se trouve bouleversée. Aujourd'hui, il est normal que les équipes de concepteurs internationales travaillent ensemble et simultanément sur les mêmes données. Cela simplifie considérablement les échanges et le travail, tout en contribuant à une meilleure qualité de la conception.

Une chose est sûre : l'idée architectonique et la première ébauche naissent comme par le passé de la créativité de l'architecte, de l'architecte d'intérieur et du concepteur. Ce sont eux qui additionnent en une seule et même ébauche tous les paramètres comme l'espace, la forme et le matériau, mais aussi la société, l'histoire et finalement les besoins du maître d'ouvrage et des utilisateurs. Mais là aussi, il existe déjà différentes approches du design génératif permettant de concevoir des logarithmes en fonction des matériaux et de la systématique. La planification concrète du projet est ensuite élaborée avec des outils informatiques et englobe tous les corps de métier. Même si l'acquisition d'outils de BIM et la conception en BIM exigent tout d'abord un certain investissement, celui-ci est vite amorti au cours d'un projet. Pour les projets de grande envergure, ce mode de conception est déjà fréquent. A l'avenir, les outils numériques d'aide à la planification seront aussi utilisés pour les plus petits projets et pour l'assainissement de bâtiments existants; ils deviendront donc la norme au niveau mondial.

Les artisans exécutants devront aussi s'adapter à cette évolution afin de rester compétitifs. À l'avenir, il sera en partie possible de passer directement de la conception à la production 3D. C'est déjà le cas en ingénierie pour les éléments de construction en acier ou en bois. Mais dans d'autres domaines aussi, on pourra approvisionner les machines en données 3D. Cela permettra non seulement d'économiser du temps et de l'argent, mais d'influencer de façon durable l'effectivité sur le chantier. Certes, le travail de l'artisan s'en trouvera



modifié, mais son savoir-faire restera toujours demandé.

Connectés : l'habitat et le travail

Le monde du travail est actuellement soumis à des changements profonds. Pour beaucoup d'actifs, l'accent n'est plus mis sur la rémunération, mais sur la flexibilisation du temps de travail et sur une meilleure compatibilité entre vie professionnelle et vie privée. Si l'idée n'est pas nouvelle, le contexte l'est: avec la numérisation, le monde du travail se confond de plus en plus avec la vie privée. Le soir, aller une dernière fois consulter ses mails ou pendant un jour libre répondre à la question d'un client important : pour beaucoup, c'est devenu la normalité. Par ailleurs, la vie ne fonctionne plus aujourd'hui d'après des schémas préétablis. L'individualisation de leur parcours de vie et le libre épanouissement de leurs idées sont peu à peu devenus des facteurs importants pour les actifs. Les deux aspects sont en fait liés, la question structurelle est donc ici prédominante. Souvent il n'est plus nécessaire d'être au bureau de 8 h

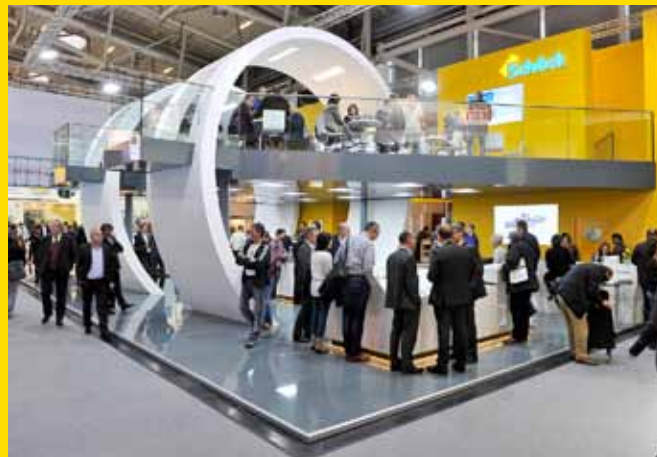
à 17 h. De nombreux travaux peuvent (grâce à l'informatique mobile) être assurés depuis son domicile (télétravail) ou même depuis le café du coin de la rue. La garde des enfants ou les soins peuvent ainsi être plus élégamment et surtout plus intelligemment conciliés avec le travail. Les horaires fixes ou variables, inventés pour un univers analogue peuvent quelquefois être remplacés en toute confiance par des modèles plus souples.

Il va de soi que tout cela modifie également la construction, jusqu'à la conception très concrète d'espaces de bureau. Il n'est plus nécessaire que chaque employé dispose d'un poste de travail fixe. Selon les jours, les options peuvent être très différentes. Chacun choisit en arrivant le matin son poste de travail pour la journée. Cela peut permettre d'économiser jusqu'à 20 % de surface de bureaux. L'employé va ensuite tranquillement récupérer ses données sur le Cloud. Les répercussions sur la conception de l'habitat sont encore plus importantes. Les plans devraient

être conçus intelligemment de façon à pouvoir être facilement adaptés aux besoins. Bureau à domicile, maison intergénérationnelle, réduction ou agrandissement de la surface, changement d'affectation, tout cela doit être possible sans grands travaux. La numérisation et la plus grande souplesse des relations entre vie privée et vie professionnelle qui s'ensuit demandent plus que jamais des structures évolutives, également pour pouvoir réagir au manque de logements dans les grandes métropoles. Cela a enfin aussi une influence sur la ville, où de nouveaux concepts numériques pour repenser la mobilité doivent à l'avenir mener à de nouvelles infrastructures.

Globaux : les systèmes et les constructions

Il est parfois difficile de séparer les tâches des architectes de celles des ingénieurs. Des systèmes techniques et technologiques de plus en plus sophistiqués exigent de plus en plus souvent des experts qui vont exploiter toutes les possibilités. Dans le secteur de la construction, il s'agit certes de plus en plus d'une bonne conception et d'une bonne association de matériaux, de structures porteuses complexes, de constructions légères et d'éléments de construction hautement performants. Ceci concerne par exemple la façade qui, en tant qu'enveloppe extérieure d'un bâtiment, doit souvent accueillir des technologies d'aération ou de production d'énergie. Pour des thématiques comme



celles-là, les architectes et les ingénieurs ont beaucoup de préoccupations communes, ce qui présuppose en fin de compte une planification globale, précoce et détaillée. C'est ainsi seulement qu'il est possible d'éviter les erreurs de conception, lesquelles peuvent s'avérer irréversibles.

Le développement constant de technologies toujours nouvelles joue ici un rôle important. La conception de lignes basse tension destinées à des systèmes de bâtiments intelligents, de lignes spécialement réservées aux concepteurs de l'équipement technique des bâtiments ou de câbles de données pour un réseau Intranet ramifié concerne désormais beaucoup de corps de métier différents. De tels projets doivent faire l'objet d'un plan d'ensemble afin que les concepteurs ne s'y perdent pas et que cette complexité ne soit plus visible à la fin. Les outils numériques permettent en outre une conception qui s'éloigne de l'angle droit. Qu'il s'agisse d'une construction en bois, en béton ou en acier, la structure porteuse est souvent l'élément le plus important d'une ébauche originale. Architectes et ingénieurs sont donc tributaires d'une bonne collaboration.

Plus la construction est complexe, plus on constate par contre-coup une tendance à la simplification. Les facteurs clés sont ici la préfabrication et la construction modulaire. De nombreux éléments de construction sont plus faciles et plus rapides à assembler à l'usine, si bien que sur le chantier, il ne reste plus qu'à

les assembler comme les pièces d'un puzzle. Ceci permet non seulement d'économiser du temps et de l'argent, mais aussi d'augmenter la précision du travail et en fin de compte la qualité du bâtiment. Des systèmes comme celui-là existent bien sûr déjà, mais le quotidien d'un chantier est généralement bien différent et plutôt classique. Cependant, il est difficile d'ignorer les systèmes de construction modulaires, sur la base de préfabriqués. A l'avenir, les systèmes de construction numériques qui transforment directement les données en éléments de construction fabriqués sur mesure, seront très utiles.

Intelligents : l'éclairage et le bâtiment

Le bâtiment lui-même devient de plus en plus numérique. Dans le bâtiment intelligent (Smart Building), tous les appareils sont connectés au sein d'un réseau électrique intelligent (Smart Grid) et peuvent donc communiquer entre eux directement ou indirectement, par le biais de l'Internet des objets. Cela a plusieurs atouts : les flux énergétiques par exemple peuvent faire l'objet d'un contrôle optimal, l'énergie produite à partir de cellules photovoltaïques peut être distribuée selon les besoins ou même être stockée. Dans un réseau un peu plus important, il est également

possible de redistribuer l'énergie superflue dans des bâtiments voisins. Ainsi, des quartiers entiers peuvent être interconnectés au sein d'un réseau intelligent, dans le but de consommer l'énergie là où elle a été produite.

Ce qui a surtout changé au cours de la dernière décennie, c'est l'utilisation de la lumière artificielle. La technologie LED, qui est devenue la norme dans les concepts d'éclairage, a révolutionné plus d'une fois toute la branche de l'éclairage. Aujourd'hui, l'éclairage à l'intérieur du bâtiment ne nécessite pas seulement moins d'énergie, mais aussi moins de place ; de plus, les LED, qui ont une durée de vie plus longue, exigent moins d'entretien. Tout cela a bien sûr des répercussions sur la planification électrique certes, mais aussi sur l'architecture. Les révisions du circuit électrique ne doivent plus être assurées par le concierge, un expert externe peut s'en charger tous les deux ou trois ans. L'accent peut donc être davantage mis sur l'aspect esthétique du concept éclairage. De célèbres concepteurs lumière font depuis longtemps partie des équipes chargées de la conception et même de la planification et les architectes les intègrent souvent très tôt dans leurs projets. Enfin, ils combinent l'apport de lumière artificielle avec le système de lumière naturelle et jouent

donc un rôle central dans le processus de conception.

Dans le bâtiment intelligent, la lumière fait partie intégrante du réseau électrique intelligent dans lequel tous les appareils du bâtiment sont connectés entre eux. Il est donc possible de commander les stores bannes et de régler en même temps la lumière artificielle avec son smartphone, ou bien même de les associer pour programmer des lumières d'ambiance et des concepts éclairage. Des programmes de secours peuvent également être mis au point, en cas d'incendie par exemple. Dans un bâtiment intelligent, il n'y a (presque) pas de limites, il suffit que les différents éléments communiquent entre eux au sein du réseau électrique intelligent. Là où autrefois les travaux réalisés par différents corps de métier étaient gérés et pilotés par le concepteur, il faut aujourd'hui des spécialistes du bâtiment intelligent : des généralistes capables de combiner en un seul et même bâtiment intelligent toutes les technologies de hardware et de logiciels les plus modernes. Aussi l'utilisation de l'énergie sera-t-elle beaucoup plus consciente dans les bâtiments du futur, elle sera non seulement écologique, mais rationnelle, ingénieuse et intelligente.



K 2019 est sur la voie de la réussite

Les entreprises du secteur des matières plastiques et du caoutchouc misent sur leur salon phare mondial.

L'accent est mis sur les processus et matériaux innovants, la numérisation et le recyclage



K 2019 suit la même voie de la manifestation plus que réussie organisée en 2016. Au terme du délai d'inscription au salon le plus important mondialement pour la branche des matières plastiques et du caoutchouc, il est garanti que la foire exposition de Düsseldorf affichera de nouveau complet du 16 au 23 octobre 2019. Et tout comme lors des éditions précédentes, il est garanti que la K 2019 sera une impulsion significative pour les développements futurs. Les innovations des exposants et les manifestations du programme mettront l'accent en particulier sur la fusion du monde numérique et du monde des processus de production et des nouveaux produits

ainsi que sur la poursuite de la promotion du recyclage.

Environ de 3 000 exposants seront présents lors de la K 2019. Des entreprises de tous les continents se sont inscrites afin de présenter leurs innovations dans les domaines suivants :

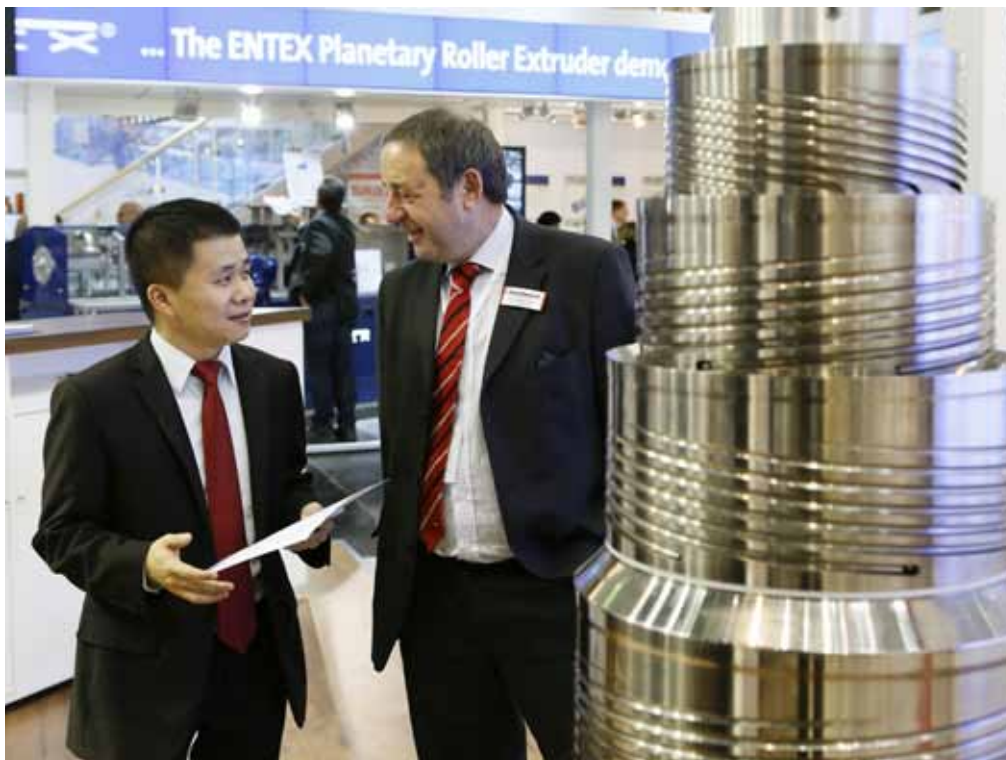
- Matières premières, matières auxiliaires
- Produits semi-finis, pièces techniques et produits renforcés en plastique
- Machines et équipement pour le secteur des matières plastiques et du caoutchouc

Werner M. Dornscheidt, Président de



incomparable des exposants et des visiteurs et en raison de l'éventail unique des offres qu'elle présente, elle tient une place spéciale dans le monde et est tous les trois ans la scène de présentations pionnières.

La K 2019 souligne cette place spéciale non seulement au regard de son accueil de la part du secteur mondial, mais également par la thématisation des questions clés du secteur à l'heure actuelle. Ainsi, l'exposition spéciale «Plastics shape the future» permettra de découvrir des utilisations innovantes de polymères et la façon dont ils marquent l'aménagement d'espaces de vie modernes grâce à leurs multiples propriétés. Au Science Campus, les activités et résultats actuels d'organisations universitaires et scientifiques seront présentés; ici, recherche et économie se mélangent.



Les sujets principaux présentés et évoqués à l'exposition spéciale et au Science Campus seront définis au cours des prochains mois par le Conseil scientifique et les organes de la K 2019. L'accent sera mis en particulier sur les matériaux et processus innovants qui contribuent substantiellement à relever les défis mondiaux (par ex. gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets, efficacité énergétique) ainsi qu'à la numérisation et au développement durable.

D'autres manifestations comme la formation initiale et continue dans le secteur des matières plastiques et du caoutchouc ainsi que sur l'ensemble des sujets liés à la fabrication additive sont en préparation.

la gérance de la foire exposition de Düsseldorf, se réjouit avec son équipe que les entreprises du secteur des matières plastiques et du caoutchouc misent une fois de plus sur la K en

tant que plateforme parfaite pour leur réussite: «Il est d'ores-et-déjà clair que la K donnera une vue d'ensemble complète du marché mondial». Grâce à l'internationalité

- **Coopération Bilatérale**

Le Maroc et le Nigéria: Trois accords de coopération bilatérale signés



Sa Majesté le Roi Mohammed VI accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid, et M. le président de la République Fédérale du Nigeria, Muhammadu Buhari, ont présidé la cérémonie de signature de trois accords de coopération bilatérale, dont un relatif au projet stratégique du Gazoduc Nigeria-Maroc, et ce le dimanche 10 juin 2018, au Palais Royal à Rabat.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le président de la République Fédérale du Nigéria, M. Muhammadu Buhari ont présidé la cérémonie de signature de trois accords de coopération bilatérale.

Le premier accord est une déclaration conjointe entre le Royaume du Maroc et la République Fédérale du

Nigéria relative à la réalisation de la phase suivante du projet stratégique du Gazoduc régional connectant les ressources gazières du Nigéria aux pays de l'Afrique de l'Ouest et au Maroc. Elle a été signée par le directeur général de la Compagnie de pétrole nationale nigériane (NNPC), M. Farouk Garba Said et la directrice générale de l'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM), Mme Amina Benkhadra.

Ainsi, M. Farouk Garba Said et Mme Amina Benkhadra, ont prononcé, respectivement, en cette occasion, une allocution sur le contenu de la déclaration conjointe entre le Royaume du Maroc et la République Fédérale du Nigeria, relative à la réalisation de la phase suivante du projet stratégique du Gazoduc régional connectant les ressources gazières du Nigeria aux pays

de l'Afrique de l'Ouest et au Maroc.

Rappelant les principaux axes du projet Gazoduc Nigeria-Maroc, les deux responsables ont souligné que ce projet a été conçu durant la visite d'Etat de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Nigeria, en décembre 2016, notant qu'un accord de coopération du gazoduc a été signé à Rabat le 15 mai 2017 et qui engage les deux parties, NNPC et ONHYM, à parrainer conjointement une étude de faisabilité et une FEED pour le projet de gazoduc Nigeria Maroc.

«Les parties nigériane et marocaine ont travaillé de manière efficace et constructive afin de s'assurer que l'étude de faisabilité du gazoduc, qui est la première phase de ce projet stratégique, soit réalisée par le contractant de manière professionnelle et conformément aux meilleures pratiques internationales», ont-ils assuré, faisant observer que «plusieurs tracés ont été évalués jusqu'ici. Le premier est un tracé offshore, le second est un tracé onshore qui longe la côte. Tandis que le troisième est un tracé mixte».

«Pour des raisons d'ordre économiques, politiques, juridiques et sécuritaires, le choix s'est opéré sur une route combinée onshore/offshore», affirment-ils.

Ils ont noté que le gazoduc mesure approximativement 5.660 km et son CAPEX a été défini, ainsi que la construction devrait se faire en plusieurs phases tout en répondant aux besoins croissants des pays traversés et de l'Europe, au cours des 25 prochaines années.

Les deux parties ont saisi cette occasion du Sommet entre Sa Majesté le Roi et M. le Président Muhammadu Buhari afin de convenir du passage à la FEED, prochaine étape de cet ambitieux projet.

En effet, durant cette étape, il sera question d'impliquer les Etats traversés et la CEDEAO, en signant des protocoles d'accord, de valider les



volumes disponibles pour l'Europe par les Majors au Nigeria et par NNPC, d'entamer les discussions avec les opérateurs du champ Tortue au large du Sénégal et de la Mauritanie, et d'approcher les clients européens qui sont les plus importants Off-takers potentiels.

Les deux responsables ont également souligné que les deux Chefs d'Etat ont insisté sur la nécessité de tenir pleinement compte de la dimension écologique et environnementale dans les différentes étapes du Projet.

Le second document signé est un protocole d'accord entre l'Office Chérifien des Phosphates (OCP S.A) et le Fonds souverain nigérian «Nigeria Sovereign Investment Authority» pour le développement d'une plateforme industrielle au Nigeria pour la production d'ammoniaque et des produits dérivés. Il a été signé par MM. Mostapha Terrab, président directeur général de l'OCP S.A et Uche Orji, directeur général du Nigeria Sovereign Investment Authority.

Le troisième accord est une convention de coopération dans le domaine de la formation professionnelle agricole et de l'encadrement technique entre le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement

rural et des Eaux et Forêts, et le ministère nigérian de l'agriculture et du développement rural. Il a été signé par MM. Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts et M. Audu Ogbeh, ministre nigérian de l'agriculture et du développement rural.

Ces accords qui visent à renforcer le cadre juridique régissant la coopération entre les deux pays, s'inscrivent en droite ligne de la vision royale pour un partenariat Sud-Sud agissant et solidaire.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence notamment du Chef du Gouvernement, des Conseillers de SM le Roi, du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, du ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, du ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, chargé des affaires africaines, de la Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable chargée du Développement Durable, ainsi que des membres de la délégation officielle accompagnant le Président Nigérian.

Meryem KORCH

- **Aéroport**

Les Aéroports du Maroc :

Une forte croissance du trafic des passagers en avril 2018

L'Office national des aéroports (ONDA) a annoncé que le trafic passager des aéroports a enregistré, durant le mois d'Avril, une hausse de 9,53% par rapport à la même période de l'année écoulée.



Les aéroports du Maroc ont accueilli en avril 2018 un volume de trafic aérien de 2.006.019 passagers dont 40% ont été accueillis à l'aéroport Mohammed V. Le trafic passager des aéroports du Royaume a augmenté de 9,53% par rapport à Avril 2017.

Selon l'Office national des aéroports

(ONDA), l'aéroport Mohammed V a enregistré une évolution de 3,47% en avril 2018 par rapport à la même période de l'année 2017.

D'après le communiqué, le trafic domestique a enregistré une croissance remarquable de 14,72% avec une augmentation de 8,86%. Quant au trafic aérien international, représentant 88% du

trafic global, a enregistré 1.766.111 passagers.

“Cette croissance du trafic aérien international s’explique principalement par la croissance continue enregistrée par le segment Europe (+10,37%). C’est le cas également pour les deux Amériques, en croissance de +10,03% pour l’Amérique du Nord et de +22,88% pour l’Amérique du Sud. Les marchés du Moyen et Extrême Orient et celui des Pays du Maghreb ont, quant à eux, connu une croissance de l’ordre de +4,22% et +0,87% respectivement. Le segment de l’Afrique a enregistré une légère baisse de -1,84%.” Précise le même communiqué.

Les aéroports du Royaume ont enregistré, en mois d’avril 2018, 15 596 mouvements d’avions avec une hausse de 5,76% par rapport à la même période de l’année précédente. En effet, seul l’aéroport Mohammed V a enregistré 46,01% de ce trafic.

Quant au trafic des avions commerciaux ayant survolé l’espace aérien marocain, il a connu, durant le mois d’avril 2018, une baisse de -6,9% par rapport à la même période de l’année 2017, soit 18.735 mouvements.

Durant le même mois d’avril, le fret aérien a enregistré une hausse de +8,64% par rapport à la même période de l’année précédente, soit 7 478,32

tonnes en avril 2018 contre 6 883,67 tonnes en avril 2017.

Il est à rappeler que le Conseil International des Aéroports (ACI) a publié le 6 mars son classement 2017 des meilleurs aéroports au monde pour le service à la clientèle. L’aéroport Casablanca-Mohammed V a décroché la première place en Afrique.

L’aéroport de Casablanca Mohammed V recevra ce prix à l’occasion de la cérémonie d’ouverture de « ACI Customer Excellence Global Summit » qui aura lieu à Halifax, au Canada du 10 au 13 septembre 2018.

Meryem KORCH



- **Energie**

2ème Édition du Green Africa Innovation Booster 2018 en Côte d'Ivoire

Un an après le succès de la première édition du Green Africa Innovation Booster «GreenAIB» qui s'est tenue les 12 et 13 juillet 2017 à Marrakech, l'Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelles du Maroc (IRESEN) et l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Côte d'Ivoire (INP-HB) organisent la deuxième édition de cet événement à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire dans le cadre de leur collaboration avec le Réseau Africain de l'Innovation Verte (Green Africa Innovation Network GAIN) les 26 et 27 Juin 2018.



Le GreenAIB s'impose aujourd'hui comme une plateforme de rencontres, d'échanges et de promotion de l'innovation verte itinérante en Afrique. C'est ainsi, que la capitale ivoirienne Yamoussoukro se prépare à accueillir, les 26 et 27 juin, la seconde édition du GreenAIB qui verra la présence des acteurs de la recherche & développement et de l'innovation en énergies renouvelables en Afrique. Plus de 100 startups et 1000 participants se réuniront sur cette plateforme autour de conférences, d'un espace d'expositions et d'un concours d'innovation.

A travers le Green Africa Innovation

Booster, les partenaires du réseau GAIN visent à faire de l'Afrique une plateforme de l'innovation en encourageant l'esprit de créativité verte dans toute la communauté Africaine mais aussi en renforçant l'excellence dans les énergies propres en soutenant la recherche et l'innovation en Afrique.

En marge de cette deuxième édition, le réseau GAIN sera élargi par l'intégration de nouveaux membres et plusieurs accords de collaborations seront ratifiés.

Green Africa Innovation Contest

En parallèle, le GreenAIB est aussi

une opportunité pour les porteurs de projets innovants de participer au Green Africa Innovation Contest, un concours annuel qui vise à renforcer l'esprit d'innovation verte dans toute la communauté Africaine.

En organisant cette compétition, IRESEN promeut l'excellence en matière d'énergie verte et soutient la R&D et l'innovation en Afrique. Pour cela, plusieurs sessions de pitching seront organisées pour des porteurs de projets venant du monde entier. Le concours d'Innovation Green Africa Innovation Contest récompensera trois catégories :

- Les meilleures startups innovantes (8.000 \$, 6.000 \$, 4.000 \$)
- Le Meilleur projet R&D innovant (5.000 \$)
- La Meilleure thèse de doctorat (3.000 \$)

Les soumissions seront évaluées par un jury international pour primer les produits / procédés / services les plus innovants à fort potentiel d'introduction sur le marché, dans le domaine de l'énergie verte et durable.

- **Energie**

Maroc – Espagne : Rencontre pour consolider la coopération énergétique déjà féconde entre les deux pays

Le projet de Convention cadre entre le Maroc et l'Espagne était au cœur des discussions entre Monsieur Aziz RABBAH, Ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable et Monsieur Alvaro NADAL BELDA Ministre de l'Energie, du Tourisme et de l'Agenda Numérique, le lundi 28 mai 2018 au siège du Ministère



Ainsi, au cours de cette rencontre M. RABBAH a exprimé sa satisfaction du niveau de la coopération bilatérale entre les deux pays en matière d'énergie. Il a, de plus, énoncé les domaines prioritaires pouvant consolider ce partenariat : le renforcement de l'intégration des réseaux et des marchés énergétiques, le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergies et l'efficacité énergétique, le GNL et les suites réservées au GME après 2021, la réforme de la logistique des hydrocarbures.

M. RABBAH et M. NADAL BELDA ont, par ailleurs, évoqué que cette coopération s'inscrit dans une vision d'intégration régionale qui place le Maroc et l'Espagne comme des relais entre l'Europe et l'Afrique notamment en matière d'interconnexions et d'ouverture des marchés.

En clôture de séance, M. RABBAH et M. NADAL BELDA se sont félicités de l'intensité des relations bilatérales en matière d'énergie et ont appelé à les raffermir dans le cadre de la réactivation prochaine des groupes de travaux techniques qui traiteront des domaines prioritaires.

Il est à mentionner que cette réunion a été marquée par la présence d'Amina BENKHADRA, Directrice Générale de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM), Abderrahim EL HAFIDI, Directeur Général de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE) et de hauts responsables du Département de l'Energie et des Mines. Tandis que, Monsieur Alvaro NADAL BELDA était accompagné de SE M. Ricardo DIEZ-HOCHLEITNER, Ambassadeur d'Espagne au Maroc et de hauts responsables de son Département.

- Environnement

Le tri et la valorisation des déchets ménagers et assimilés au Maroc: Des efforts déployés pour le développement d'une gestion intégrée et durable des déchets



Dans le cadre des efforts déployés par le Maroc pour le développement d'une gestion intégrée et durable des déchets, le Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable a organisé, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, une table ronde sur le tri et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, et ce le mardi 5 juin 2018 à l'hôtel Sofitel Jardin des Roses à Rabat.

Cette table ronde, dont la séance d'ouverture a été présidée par Madame Nazha EL OUAFI, Secrétaire d'Etat chargée du Développement Durable avait pour objectif de débattre avec les parties prenantes, des opportunités et des défis du tri-valorisation des

déchets ménagers et assimilés. Elle a été également l'occasion pour présenter les expériences nationales et échanger sur les succès et les échecs en matière d'instauration du tri au niveau des quartiers.

C'était également une opportunité pour la poursuite des concertations menées avec l'ensemble des acteurs concernés par cette question afin d'aboutir à une compréhension partagée des principaux enjeux liés au secteur du tri, de recyclage et de valorisation des déchets pour une meilleure appropriation des réformes envisagées dans le cadre du Programme National de Valorisation des Déchets (PNVD).

Ont pris part à cette manifestation des représentants de Collectivités Territoriales, des délégués du service des Déchets ménagers et assimilés, du secteur privé et des ONG.

Pour rappel, le Maroc n'échappe pas à l'inexorable croissance de la quantité de déchets produite qui a atteint actuellement environ 7 millions de tonnes par an de déchets ménagers et assimilés et environ 3.500.000 tonnes par an de déchets industriels dont 300.000 tonnes sont des déchets dangereux.

La gestion des déchets ménagers et assimilés a commencé par l'amélioration de la desserte et la réduction des impacts environnementaux, tout en assurant un enfouissement selon les normes et les standards internationaux, et en fermant et réhabilitant les décharges sauvages. Mais la gestion de ce secteur ne peut pas être considérée comme durable si elle ne s'appuie que sur l'enfouissement des déchets collectés.

Le concept de la hiérarchie de gestion des déchets suggère que l'option la plus efficace sur le plan environnemental est de réduire la production des déchets. Comme deuxième option, il y'a lieu d'envisager la réutilisation des produits et matériaux pour le même usage ou pour un usage différent. A défaut, il faudra chercher à valoriser les déchets à travers le recyclage, le compostage ou la production d'énergie. Si aucune de ces options n'est faisable, alors on

opéra pour l'enfouissement qui reste la solution ultime dans tout le processus d'élimination.

Le mix entre ces options doit être techniquement et économiquement faisable et adapté au contexte socioéconomique du pays. Ce mix est appelé à évoluer dans le temps en fonction de la maturité de l'environnement propice à une gestion durable des déchets.

Le développement des filières de valorisation est un pas vers l'économie circulaire. Il constitue le premier pas d'une stratégie de sortie à moyen et long terme de l'option mise en décharge.

Le Maroc a clairement annoncé sa volonté de développer le recyclage dans le respect de la dimension sociale et environnementale. Il a défini un objectif stratégique le recyclage de 20% et la valorisation supplémentaire, sous différentes formes, d'au moins 30% des déchets à l'horizon 2020.

C'est ainsi que conformément aux bonnes pratiques internationales, la loi cadre sur l'environnement et le développement durable a instauré le principe de « Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) ».

Ce principe étend les obligations du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade de son cycle de vie situé en aval de la consommation.

Ainsi, le Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable s'est engagé à la mise en place de plusieurs filières pour la valorisation des déchets. À ce jour, les filières initiées intéressent notamment :

- les batteries à plomb usagées ;
- les pneus usés ;
- les huiles de moteur usagées ;
- Le papier et carton ;
- Les huiles alimentaires usagées;
- Les déchets plastiques ;

- Les déchets des équipements électriques et électroniques ;

- Les déchets de construction et de démolition ;

Le développement des ces filières de valorisation des déchets vise la :

- Promotion d'une gestion intégrée et durable des déchets.

- Organisation des filières de recyclage et de valorisation des déchets.

- Réduction du gaspillage des ressources naturelles.

- Minimisation des impacts engendrés par les activités industrielles et la mise à niveau de l'industrie nationale.

- Promotion des investissements et création des postes d'emploi avec intégration sociale des récupérateurs ambulants.

Aussi, le développement de ces filières consiste à :

- L'élaboration des schémas de développement de ces filières avec identification des mécanismes techniques, légaux, financiers et institutionnels nécessaires à leur mise en œuvre.

- La fixation des mécanismes financiers de ces filières (recouvrement des coûts) avec les opérateurs concernés.

- Le renforcement du cadre juridique relatif à leur mise en œuvre.

- La proposition des actions de sensibilisation et de communication y afférentes.



- **Pharmaceutique**

Le nouveau bureau exécutif de LEMM



Les entreprises du Médicament au Maroc ont organisé une assemblée générale ordinaire afin d'élire le nouveau bureau exécutif

Lors de leur Assemblée Générale Ordinaire (AGO), les membres du LEMM ont voté à l'unanimité la reconduction du Bureau Exécutif, et ce le 17 Mai 2018, à Casablanca,

- Sanofi, représenté par son Directeur Général, M. Amine Benabderrazik, Président
- Servier, représenté par son Directeur Général, M. Jean Yves Gal, Vice-Président
- Abbvie, représenté par son Directeur Général, M. Taha Ait Hanine, Vice-Président

- Merck, représenté par son Directeur Général, M.Taher Hassen, Vice-Président

- Janssen, représenté par sa Directrice Générale, Mme Myriem Tamimy, Secrétaire Générale

- Pierre Fabre, représenté par son Directeur Général, M.Pierre Behnam, Trésorier

- Fadela Benjelloun, Directrice exécutive

Présents au Maroc depuis plus d'un demi-siècle, les membres du LEMM

maintiennent le même cap qui se décline en trois objectifs prioritaires :

- Soutenir l'accès précoce des patients marocains à l'innovation thérapeutique
- Développer et promouvoir activement la Recherche & Développement
- Promouvoir et soutenir l'éthique et la déontologie dans le secteur

Fidèle à sa mission et afin d'accompagner le Maroc dans ses défis actuels et futurs, le LEMM

s'engage à conjuguer l'expertise et l'expérience de ses membres, en matière d'investissement et d'innovation, pour initier des partenariats et des dialogues constructifs avec les autorités, ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs de santé, dans l'intérêt du patient marocain.

Les membres du LEMM s'engagent également à accompagner l'essor du secteur sanitaire marocain à travers un soutien actif aux activités de Recherche et à la mise en place de solutions médicales du futur. LEMM continuera à participer activement à la formation des acteurs de santé, notamment à travers le transfert de savoir-faire et de compétences. Dans cette même dynamique, les membres du LEMM contribueront à la création d'emplois qualifiés et à forte valeur ajoutée.

Sur le volet international, LEMM soutient le Royaume dans sa stratégie de leadership à l'échelle continentale. En effet, présents sur plus de 54 pays africains, les membres du LEMM considèrent aujourd'hui le Maroc comme une véritable plateforme d'export de l'expertise pharmaceutique sur le continent.

Pour rappel, LEMM représente aujourd'hui 18 membres actifs qui cumulent 53% du chiffre d'affaires total du secteur, pour plus de 142 Millions d'unités commercialisées (en 2016). LEMM totalise près de 2.000 emplois directs (8 000 indirects), dont plus de la moitié sont hautement qualifiés. Les membres du LEMM investissent annuellement plus de 650 Millions de Dhs dans la formation et 76 Millions de Dhs dans la R&D au Maroc.

• Transport aérien

Emirates Airline : Une année bien réussie au Maroc grâce à l'A380



Affichant l'une des croissances les plus rapides au monde, la compagnie aérienne Emirates Airline contribue plus que jamais au développement économique des pays qu'elle dessert, en reliant des personnes du monde entier à un réseau qui compte plus de 157 destinations différentes.

Présente au Maroc depuis 16 années déjà, la compagnie Emirates joue un rôle important en raccordant le Royaume aux marchés situés dans d'autres régions du monde ; elle facilite ainsi l'activité économique et commerciale de l'économie marocaine, permettant de fait au Maroc de réaliser l'un des principaux objectifs de sa politique Open Skies.

Étant la première compagnie aérienne à introduire en mars 2017, l'avion emblématique A380 à Casablanca et en Afrique du Nord, Emirates a réussi à doubler le nombre de ses passagers en provenance de l'Extrême-Orient vers le Maroc. Ainsi, et dans le détail, le nombre

des passagers d'Emirates en provenance de Chine a augmenté de plus de 200% en décembre 2017, et ce par rapport à la même période en 2016. Dans le même sillage et sur la même période, le nombre des passagers transportés depuis Hong Kong a augmenté de plus de 100%, à l'heure où celui relatif aux passagers arrivant du Japon s'est bonifié de plus de 60%.

« Nous sommes fiers du fait que, grâce au A380, nous avons réussi à contribuer à renforcer la relation commerciale et touristique que le Maroc a toujours partagé avec les destinations de l'Extrême-Orient et du Moyen-Orient. Aujourd'hui, le transport aérien n'est plus un produit de luxe, il a pris la forme d'une grande industrie capable d'apporter d'énormes avantages aux économies en développement et de libérer tout leur potentiel en matière de commerce et de tourisme », a déclaré Khalid Al Zarooni, Directeur Général d'Emirates au Maroc.

- **Relation Client**

Management Academy :

un nouveau programme de formation par Phone Group, en partenariat avec l'ISCAE et Centrale Supélec Paris

Phone Group, opérateur majeur des métiers de la Relation Client au Maroc et en Afrique, annonce le lancement officiel de sa Management Academy, un nouveau programme de formation de la Phone Academy, destiné aux cadres et managers du Groupe. La Management Academy de Phone Group offre 8 différents parcours de formation, dont 7 certifiés par l'ISCAE ou par Centrale Supélec Paris, sur une période de 12 à 24 mois.



M. Otman Serraj, DG de Phone Group, a déclaré : « Le lancement de la Management Academy de Phone Group répond à une vision stratégique de notre groupe qui accorde une importance particulière à la formation et au soutien des compétences managériales. » Il a également ajouté que : « 2018 est l'année de démarrage de ce nouveau programme et nous comptons en faire bénéficier 430 de nos collaborateurs pour cette première année. »

La Management Academy de Phone Group propose un dispositif qui vise à promouvoir une culture managériale tournée vers la bienveillance et le développement personnel des managers.

Madame Sanaa Benchekroun, Directrice du Capital Humain de Phone Group, précise : « Une relation fructueuse entre un manager et son collaborateur est primordiale. C'est pour cela que nous faisons en sorte d'outiller nos équipes, dès leurs premiers pas

dans leur responsabilité, afin de leur donner toutes les chances de réussir. » Elle ajoute aussi qu' « À travers ce programme, nous souhaitons donner à nos cadres les moyens de faire face aux responsabilités managériales au fur et à mesure qu'elles se complexifient, dans le but d'une parfaite adéquation avec les exigences et les évolutions de leurs métiers. »

Le programme, offrant 8 différents parcours de formation, est adapté à différents niveaux de management. Il s'adresse à tous les managers du Groupe, allant des agents de maîtrise aux directeurs et vise à les accompagner pour renforcer leurs capacités à gérer leurs équipes, à capitaliser sur l'intelligence collective et à atteindre la performance. Certains parcours adressent jusqu'à 21 jours de formation et sont dispensés au niveau d'écoles internationales telles que Centrale Supélec Paris.

La Management Academy de Phone Group a pour ambition de révéler les talents de ses collaborateurs afin qu'ils déploient tout leur potentiel et puissent opérer une réelle montée en compétences managériales.

- **Nomination**

Nouvelles nominations approuvées par le Conseil de Gouvernement

Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil de gouvernement a été réuni le jeudi 07 juin à Rabat, sous la présidence du Chef de Gouvernement, et a approuvé des propositions de nominations à de hautes fonctions



Aziz Alami Gourefte vient d'être confirmé au poste de directeur général de la Société Nationale du Transport et de la logistique (SNTL) par le Conseil de gouvernement réuni le jeudi 7 juin à Rabat. Il succède à Mohamed Ben Ouda qui a rejoint Palmeraie Développement. Aziz Alami Gourfeti occupait auparavant le poste de directeur général de l'Office des foires et expositions de Casablanca (OFEC). Natif de Casablanca, il est passé par le lycée militaire de Kénitra avant de s'envoler en France pour poursuivre des études d'Architecture à Paris en 1980. En 2002, il intègre le CRI de Casablanca avant de rejoindre l'OFEC en 2008.

Outre la nomination de Aziz Alami Gourafte, le gouvernement a approuvé la désignation de Zineb Satri comme directrice de l'Institut nationale d'aménagement et d'urbanisme (INAU).

Zineb Sitri est enseignante-chercheuse au sein de cet établissement spécialisé et elle était la coordinatrice de la filière «Droit».

Pour rappel, l'INAU, créé en 1981, est un établissement de formation de cadres supérieurs en aménagement et urbanisme. Il est le seul au Maroc qui traite des problèmes de l'organisation de l'espace et des différents instruments d'intervention sur celui-ci.

Le Conseil de gouvernement a également approuvé d'autres propositions de nomination à de hautes fonctions, conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution. Ainsi, au ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mohamed Jay Mansouri et Mbarek El Hansali ont été nommés directeurs des Académies régionales d'éducation et de formation, respectivement de Souss-Massa et de Laâyoune-Sakia El Hamra. De son côté, Said Loqman a été nommé au poste de directeur de l'Agence urbaine d'Essaouira, Lachqar Tayeb en tant qu'inspecteur régional de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire pour la région de Laâyoune-Sakia El Hamra.

- **Nouvelles Technologies**

Microsoft lance Innovation Camp pour les femmes

En partenariat avec Injaz Al Maghrib, Microsoft lance Innovation Camp pour préparer la prochaine génération de femmes leaders dans le domaine des TI au Maroc.



Fidèle à son engagement visant à encourager les jeunes femmes à s'intéresser aux métiers des STEM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques), Microsoft a lancé au Maroc une campagne éducative conçue pour motiver les écolières et les étudiantes universitaires à explorer les carrières dans le domaine des STEM (Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques).

Créé dans le cadre de la campagne globale de Microsoft

#MakeWhatsNext, l'Innovation Camp s'est déroulée à l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes (ENSIAS) en mars dernier en partenariat avec Injaz Al Maghrib, une organisation à but non-lucratif ayant pour objectif d'habiliter les jeunes à prendre en main leur propre succès. En effet, 60 étudiantes aux premières étapes de leurs parcours académiques, ont participé à une série d'ateliers entrepreneuriaux et techniques ayant pour but de booster le savoir

des jeunes femmes Marocaines en matière de gestion des affaires, tout en les encourageant à poursuivre un parcours académique en STEM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques).

L'Innovation Camp a mis les jeunes femmes au défi de trouver des solutions à de réels enjeux Business en utilisant leur créativité, de nouvelles approches et le travail d'équipe. Pour adresser le problème d'un nombre décroissant



de femmes étudiant des matières STEM et poursuivant des carrières dans les domaines STEM, les étudiantes ont aussi été chargées de concevoir un modèle d'affaires et / ou une solution technologique qui encouragerait une carrière dans les STEM. Elles ont également eu accès aux informations et ressources les plus récentes, ainsi qu'à l'orientation de bénévoles professionnels du secteur privé dont des cadres de Microsoft Maroc. Les étudiantes ont été encouragées à démontrer des compétences en leadership, en résolution de problèmes, pensée critique et idées novatrices en situation de délais serrés pour pouvoir proposer des applications et des jeux visant à encourager les jeunes filles à s'intéresser aux métiers dans le domaine des STEM.

« Notre partenariat avec Microsoft est fondé sur une confiance et une collaboration nécessaires pour instiller l'esprit entrepreneurial chez les jeunes à fort potentiel. Nous sommes convaincus que notre engagement à la mission d'Injaz donnera un nouvel élan à l'entrepreneuriat au Maroc pour une société prospère, » souligne Yasmina Laasri, directrice Générale d'Injaz Al Maghrib.

Hicham Iraqi Houssaini, Directeur Général, Microsoft Maroc, quant à lui, il a expliqué que le but de ce Camp est de contribuer à réduire l'écart des étudiantes dans les programmes d'éducation qui préparent les individus à une carrière dans les industries des STEM, tels qu'en informatique.

Microsoft reconnaît que la disparité des genres dans ces domaines est un problème protéiforme, et de talentueuses jeunes femmes qui manquent de modèles féminins en poste dans les STEM, ou qui n'ont pas accès à un programme fort ou d'un suivi post scolaire se perdent souvent dans l'industrie.

Rappelons que Microsoft a lancé le

« Nous avons la responsabilité d'inspirer la prochaine génération de femmes leaders en Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques, et espérons encourager de plus en plus de filles et de jeunes femmes à entreprendre des études et carrières en STEM. Nous sommes convaincus qu'une représentation égale dans ces domaines contribuera à stimuler la croissance, réduire l'inégalité et encourager l'innovation, » déclare Hicham Iraqi Houssaini, Directeur Général, Microsoft Maroc

programme #MakeWhatsNext dans 17 pays au Moyen-Orient et en Afrique. Il a pour but de susciter l'intérêt de jeunes étudiants en matière de STEM et de soutenir les femmes qui souhaitent affronter une industrie prête pour plus de leaders féminins.

La campagne vise à améliorer les compétences de plus de 100,000 jeunes filles et à atteindre 10 millions de jeunes femmes et leurs parents pour s'attaquer aux stéréotypes et idées reçues qui découragent souvent les jeunes femmes de poursuivre des carrières en STEM.

L'émergence d'une offre touristique diversifiée et de qualité : Quelle politique contractuelle ?

Le contrat-programme 2011-2020 révèle que le Tourisme est une puissante locomotive de croissance économique à travers ses effets d'entraînement sur tous les autres secteurs de l'économie. Il participe à la prospérité collective de manière significative. Il est en particulier un irremplaçable instrument d'aménagement et de développement régional, qui valorise durablement les territoires, les populations, les patrimoines, et qui diffuse ses effets bénéfiques (création d'emplois, stimulation des petites et moyennes entreprises, génération de revenus) dans les endroits les plus reculés du Royaume.

Pour ce contrat-programme, le tourisme est un formidable instrument de promotion internationale : il participe à cet égard pleinement aux efforts déployés par le Royaume pour s'arrimer à l'Europe, offrant l'image d'un Royaume doté d'une longue histoire et d'un riche patrimoine civilisationnel, celle d'un peuple accueillant, tolérant, ouvert sur le Monde, celle d'un pays qui se projette vers l'avenir et la modernité avec confiance et détermination, celle enfin d'une Nation responsable qui s'engage à adopter les valeurs et les principes du développement durable.



L'offre touristique diversifiée et de qualité : Reste à désirer

L'offre touristique diversifiée et de qualité est encore très loin du potentiel marocain, en termes de destination et de produits. Cependant, la régionalisation touristique a permis la mise en valeur du produit touristique marocain.

L'offre touristique marocaine n'est pas exhaustive, jusqu'à aujourd'hui, parce que les investissements se sont concentrés sur quelques destinations, notamment Marrakech, Agadir et à un niveau inférieur Casablanca et Tanger. D'autant plus que l'offre d'animation et de loisirs n'est pas fortement présente dans les investissements touristiques.

D'un autre côté, aucune action n'a été déployée pour mettre en valeur le patrimoine culturel matériel et immatériel marocain pour assurer l'accessibilité et l'attractivité touristique.

Les destinations marocaines ne disposent pas d'infrastructures d'accueil adaptées aux grands événements internationaux (salons, foires, congrès, rencontres sportives internationales...) pour mieux se positionner sur le segment du MICE (Meetings, Incentives, Conventions & Exhibitions).

Les besoins en hébergements des touristes internes qui ne sont couverts qu'à hauteur de 10 % par les structures classées.

Ces déficits constituent un grand handicap pour rendre le tourisme marocain plus compétitif et fortement concurrentiel. D'autant plus que les atouts touristiques du Maroc jouissent

d'une grande attractivité, mais malheureusement souffrent de l'indifférence et de la méconnaissance.

Ainsi, la stratégie du



développement des produits touristiques marocains, signalée et tracée dans la «Vision 2020», devrait mettre en exergue l'enjeu de la diversification et l'abondance des destinations touristiques. L'émergence d'une offre touristique diversifiée et de qualité répondant aux besoins des touristes nécessite la mise en œuvre d'un ensemble de programmes adaptés au marché du tourisme.

«En 2020, notre pays fera partie des 20 plus grandes destinations mondiales et s'imposera comme une référence

du pourtour méditerranéen en matière de développement durable », telle est la vision 2020 du secteur touristique, soulignée dans le contrat programme 2011-2020, publié le 30 novembre 2010.

Ainsi, le Maroc veut s'imposer en tant que destination touristique de référence en termes de développement durable sur le pourtour méditerranéen grâce à un modèle touristique unique, qui combine une croissance soutenue avec une gestion responsable de l'environnement et le respect de notre authenticité

socioculturelle :

Alors, nous serons, selon les différentes parties signataires de ce contrat-programme, la destination méditerranéenne de l'authenticité par excellence, fondée sur le rayonnement de notre culture et de nos traditions, dans leurs dimensions d'hospitalité, de raffinement et d'ouverture.

Selon toujours les différents intervenants dans ce secteur, nous serons reconnus au niveau international pour notre approche innovante de la durabilité, fondée sur des produits de nouvelle génération, une gestion pérenne des écosystèmes et la participation des populations au développement et aux bénéfices du tourisme.

Alors, ils veulent proposer aux visiteurs du pays une infrastructure touristique de classe mondiale en termes de qualité, de confort et d'accessibilité.

Pour réaliser cette ambition, ils ont décidé de faire émerger progressivement, tout au long de la décennie, six nouvelles destinations touristiques pour relayer la croissance des deux pôles internationaux déjà établis à Marrakech et Agadir. Ces huit destinations constitueront les points d'ancrage d'une politique d'aménagement territoriale articulée autour de cinq axes de développement majeurs qui devraient orienter les efforts de la décennie :

- Enrichissement de l'offre culturelle
- Poursuite du positionnement offensif sur le balnéaire
- Création d'une offre « Nature »
- Mise en place de corridors thématiques
- Structuration d'une offre performante d'animation



Des Chantiers de la diversité des produits touristiques : une stratégie de six programmes structurants

Sur la base du contrat-programme 2011-2020, des chantiers stratégiques devraient être ouverts selon six programmes structurants qui ont été définis en fonction du potentiel marocain en termes de culturel, du balnéaire et de la nature.

Ces six programmes ayant comme tige commune le développement durable sont complétés par d'autres programmes centrés sur des niches à forte valeur ajoutée et sur des segments pour augmenter l'attractivité des destinations.

1. Programme Azur 2020 pour construire une véritable offre balnéaire Maroc compétitive au niveau international.
2. Programme Eco/ Développement Durable pour valoriser les ressources naturelles et rurales tout



en les préservant, et veiller au respect de l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil en leur offrant des avantages socioéconomiques.

3. Programme Patrimoine et Héritage pour valoriser l'identité culturelle du Maroc à travers la structuration et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel du Royaume et la construction des produits touristiques cohérents et attractifs.

4. Programme Animation, Sport & Loisirs pour créer une offre d'animation

riche, variée et complémentaire aux infrastructures touristiques de base afin de consolider l'offre touristique marocaine et la rendre plus attractive et plus compétitive.

5. Programme Niches à forte valeur ajoutée (Affaires et Bien-être) pour faire du Maroc une nouvelle destination internationale du Tourisme d'Affaires en créant des infrastructures permettant d'accueillir de grands événements internationaux et en organisant des synergies avec les segments sport et bien-être, animation et culture. Et faire

aussi du Maroc une nouvelle destination internationale du bien-être et de la santé.

6. Programme Tourisme Interne pour répondre aux attentes des marocains en leur offrant un produit adapté tenant compte de leurs habitudes et de leur manière de voyager.

Ce sont donc les six programmes définis dans le contrat-programme pour développer et diversifier le produit touristique marocain.

Il a été prévu alors l'accélération des chantiers stratégiques initiés (Programmes «Azur 2020» et «Biladi»), le renforcement des investissements dans la valorisation du patrimoine et de la culture (Programme «Patrimoine et Héritage»), la diversification de l'offre touristique de produits d'animation culturelle et de loisirs (Programme «Animation et Loisirs»), la valorisation de l'ensemble des ressources naturelles et culturelles (Programme «Eco & Green»), et enfin le positionnement sur des produits touristiques à forte valeur ajoutées (Programme «Niches à forte Valeur Ajoutée»).

Ces programmes devraient être matérialisés par de grands projets structurants répartis sur les huit destinations, et qui devraient être impulsés et soutenus par l'Etat, quelle que soit la nature de leur promoteur. Les projets stratégiques, faisant l'objet d'une ambition pour chaque destination, peuvent ainsi bénéficier de tous les avantages et mesures inscrites dans le contrat programme du 30 novembre 2010, outre les dispositions générales contenues dans la réglementation (dont notamment la Charte de l'investissement).



Réalisation des programmes : Quelles mesures à prendre ?

Pour concrétiser l'ambition nationale et celles territoriales à travers ces programmes et projets, certaines mesures sont à prendre en considération.

Ainsi, il est prévu la mobilisation

du foncier de l'Etat dans les délais convenus et à des prix raisonnables, et la mobilisation des terrains collectifs et du foncier communal.

L'Etat devrait aussi procéder aux aménagements hors sites et à la réalisation des infrastructures

nécessaires pour l'attractivité des projets stratégiques et leur bonne mise en œuvre, et ceci dans le cadre des programmes annuels des départements concernés, tout en s'inscrivant dans le cadre des conventions spécifiques à chaque projet stratégique définissant notamment les modalités de financement et de réalisation de ces aménagements et infrastructures.

Le Maroc est appelé aussi à œuvrer pour la mobilisation du foncier nécessaire au développement des Stations Biladi dans les zones les plus prisées par les touristes marocains à des prix raisonnables. L'objectif étant de faciliter le développement d'une large palette de produits adaptés à leurs attentes et comportements.

En étroite collaboration avec les Domaines Privés de l'Etat (Ministère de l'économie et des finances), la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT) allait avoir la possibilité de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires (y compris expropriations sauf pour les terrains collectifs et foncier communal) afin d'assainir le foncier des projets en cours en vue d'accélérer leur développement et de sécuriser le foncier pour la réalisation des projets stratégiques de la Vision 2020.

Il était prévu aussi de revoir le positionnement de la SMIT pour lui permettre de participer à l'aménagement de certains projets





stratégiques situés dans les destinations nouvelles et émergentes, et ce pour en accélérer la réalisation.

L'Etat devrait orienter, stimuler et soutenir les initiatives privées locales visant à développer des projets complétant et enrichissant l'offre hôtelière des destinations et s'inscrivant dans le cadre stratégique du territoire touristique.

Un besoin d'accompagnement, d'encouragement et de soutien du développement des infrastructures sportives au sein des structures touristiques en étroite collaboration

avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, a été aussi souligné dans ce contrat. Cet accompagnement pourrait se matérialiser en fonction des besoins et possibilités par de l'apport d'expertise, la mise en synergie et mutualisation d'installations sportives (piscines couvertes, grands stades...) ou l'aide au montage de partenariats de financement.

L'Etat est appelé aussi à encourager l'investissement dans le cadre d'initiatives privées et/ou publiques, dans la réhabilitation et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel dans une démarche concertée visant

à préserver l'héritage national et à en renforcer l'attractivité et l'accessibilité touristiques.

Les collectivités locales, de leur part, sont appelées à investir dans la mise à niveau et l'aménagement urbain des villes et destinations touristiques : propreté, gestion des espaces verts, gestion du transport urbain, signalétique.

Selon le contrat-programme 2011-2020, publié le 30 Novembre 2010, ces mesures devraient être appliquées dans les territoires touristiques dans le cadre des feuilles de route régionales.

Les primeuristes sollicitent l'accord bilatéral Espagne-France

Les exportateurs de tomates espéraient que les expéditions subissent, à Algésiras, le contrôle documentaire et un tirage au sort pour identifier les 5% des chargements qui devraient passer le contrôle physique à Perpignan. Néanmoins, depuis janvier 2018, les autorités portuaires espagnoles effectuent l'ensemble des contrôles.

Depuis le premier janvier 2018, la tomate marocaine a été soumise à l'obligation de délivrer le certificat phytosanitaire (CP) puisque l'UE a adopté, le 28 avril 2017, la directive révisée n°2000/29/CE, qui instaure l'obligation de ce document pour les importations au départ de pays tiers. Et aujourd'hui, la requête du Maroc de réduire le taux de contrôle à 5% à l'instar du poivron, a été adoptée le 15 décembre 2017 par la direction générale de santé de l'UE (DGS). «Cette réduction est le fruit d'un travail de coordination entre la profession représentée par l'Association marocaine des conditionneurs maraîchers (AMCOM), la représentation marocaine à l'UE, l'ONSSA et l'EACCE à travers ses délégations installées à Bruxelles et Perpignan en plus des professionnels et opérateurs marocains présents à Saint-Charles», explique Samir Belghol, directeur de l'Apefel, chargé par l'AMCOM de la coordination de ce dossier.

L'accord bilatéral Espagne-France sollicité

Parmi les mesures susceptibles d'atténuer les répercussions de cette barrière non tarifaire sur la fluidité des exportations marocaines, est l'application de l'accord bilatéral Espagne-France. Ce dernier permet d'effectuer uniquement le contrôle identitaire et documentaire au port d'Algésiras et laisser le contrôle physique à Perpignan. En début de cette année, les producteurs-exportateurs ont espéré que les exportations de tomates subissent, à Algésiras, le contrôle documentaire et un tirage au sort afin d'identifier les 5% des expéditions qui devraient passer le contrôle physique à Perpignan avec une inscription au système d'information «Trace» (Trade Control and Expert System). Néanmoins, depuis janvier 2018, les autorités portuaires espagnoles effectuent l'ensemble des contrôles dans l'enceinte d'Algésiras. «Une requête sera envoyée à l'EACCE pour demander que l'Espagne procède à la mise en application de cet accord bilatéral avec la France», annonce Abdelfattah Baâlla, président de l'AMCOM.

Le transit time rallongé

En effet, le contrôle physique d'un camion au port d'Algésiras qui traite quotidiennement un très grand flux de marchandises, nécessite environ 4 heures alors que cette opération à Perpignan s'effectue en 1 heure grâce aux moyens mis en place au marché de Saint-Charles qui est la porte d'entrée des fruits et légumes marocains à l'UE, avec près de 450.000 tonnes dont 259.821 tonnes de tomates en 2016-2017 dédouanées et commercialisées depuis Perpignan. Par contre, en cas de contrôles sévères, notamment en termes de dépotage, scanner et contrôle analytique, le camion peut accuser une journée de retard à Algésiras. Mais du côté marocain, le défi a été d'octroyer plus de 200 certificats phytosanitaires par jour pendant la saison d'export des primeurs, ce qui a poussé le comité de coordination des primeurs, constitué d'unités de conditionnement, à confier à l'AMCOM et l'entité régionale de l'ONSSA la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'amélioration du système de délivrance des certificats phytosanitaires.

VOUS FORMEZ

Nous subventionnons



*Récupérez votre TFP versée à la CNSS
par la formation en cours d'emploi*

Qui sommes nous ?

Une Association Professionnelle

Une organisation financée par l'état, ayant pour mission d'aider les entreprises du BTP dans la définition de leurs projet de développement

Un Outil de Développement de votre entreprise

Le GIAC BTP vous aide à la recherche d'un OCF - organisme de conseil et de formation - Participe au financement de l'étude de Diagnostic Stratégique et de l'ingénierie de Formation.

Nous ciblons :

Plus de 350 Entreprises des secteurs des Bâtiments & Travaux Publics ont adhéres au « GIAC BTP » :
Entreprises de construction; Promoteurs immobiliers; Bureaux d'études; Architectes; Cimentiers;
Producteurs et distributeurs de matériaux de construction; Sociétés de Matériel BTP.

Et tous les intervenants dans l'acte de construire

**Rembourse les frais
d'études et de conseils :
«Diagnostic Stratégique»
et «Ingénierie de Formation».**

Les Taux	Taux de remboursement	
	Taux 1	Taux 2
Diagnostic Stratégique	70%	N.A*
Ingénierie de Formation	70%	80%**

* Non applicable
** 80% maximum et cumulable à avec le 80% maximum de l'Etat



Le GIAC-BTP :

- Vous aide à faire face aux contraintes du marché;
- Vous aide à vous former pour vous développer;
- Vous propose un diagnostic stratégique de votre entreprise;

Et surtout :

- Vous aide à élaborer votre plan de formation.

Sont éligibles à l'assistance technique et financière,
les entreprises adhérentes au « GIAC BTP » :

Critères d'éligibilité

- § Assujettie à la taxe de la formation professionnelle (TFP)
- § Présentant une attestation d'éligibilité CSF délivré pour l'OFPPPT
- § Opérants dans l'un des secteurs du BTP couverts par les Associations et Fédérations professionnelles.

Droit d'adhésion : 250 DH/AN

Le GIAC-BTP

Un outil de financement

Le GIAC-BTP

C'est aussi :

Le conseil

L'accompagnement

GIAC - BTP

Groupement Interprofessionnel d'Aide
au Conseil Bâtiment & Travaux Publics

432, Rue Mustapha El Mâani 4^e Etage - 20130 Casablanca - Maroc

Tél.: +212 5 22 47 21 47 - Fax: +212 5 22 27 96 56

infos@giac-btp.com / www.giac-btp.com

21 > 25
Novembre 2018



32 ans
SIB
d'existence

SIB

17^{ème}
Edition

Salon International du Bâtiment



Foire Internationale de Casablanca

Organisateurs



Ministère de l'Aménagement du Territoire
National, de l'Urbanisme, de l'Habitat
et de la Politique de la Ville

AMDIE

Agence Marocaine de Développement
des Investissements et des Exportations

Co-organisateurs



Partenaires



Partenaires Presse



Organisateur Délégué



+212 663 496 662

urbacom@urbacom.net

www.urbacom.net / www.sib.ma